Commission consultative

sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

RAPPORT

Vers une assemblée communautaire représentative et influente

présenté au
Forum de concertation des organismes acadiens

Le 8 novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

PAGES PRÉLIMINAIRES

Synthèse du rapport
Mot de la présidente du Forum de concertation des organismes acadiens
Remerciements
Avant-propos
Liste des sigles et abréviations
Préface

INTRODUCTION **1**

A - HISTORIQUE **4**

a) L'évolution de la question de gouvernance ***4***

b) La Convention 2004 ..... ***5***

c) La création de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile ***7***

B - MANDAT DE LA COMMISSION **8**

C - L'ÉQUIPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION **9**

D – ENJEUX ET CONCEPTS **9**

a) La gouvernance ***11***

b) La société civile ***12***

c) L' Assemblée délibérante ***12***

E - LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION **13**

a) Plan de travail de la Commission ***13***

b) Rencontres d'information de la Commission ***14***

c) Les audiences publiques ***15***

d) Le rôle des commissaires pendant les audiences ***16***

F – PAROLE À LA POPULATION **17**

a) Résumé des points communs à tous les mémoires et commentaires ***18***

b) Analyse descriptive des onze mémoires du milieu associatif ***20***

c) Analyse descriptive des mémoires individuels – dix-neuf mémoires ou commentaires ***31***

d) Synthèse des commentaires du public présent aux audiences ***41***

G – PAROLE AUX COMMISSAIRES- **46**

a) Constatations sur la participation de la société civile ***46***

b) Exploration et vérification de l'intérêt de la population pour des questions de pouvoir, de politique et d'autonomie ***49***

c) Prise de position de la Commission ***51***

H - L'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL SOUHAITÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE **54**

a) Une élection : pourquoi? ***55***

b) La délimitation des circonscriptions électorales ***58***

c) Les postes de représentantes et de représentants régionaux et sectoriels ***59***

I - CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE **59**

a) Proposition relative à la carte électorale ***59***

b) Composition de l'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick ***62***

1) Mode de scrutin proposé pour les représentantes et représentants individuels ***62***

2) Mode de scrutin proposé pour les représentantes et représentants sectoriels ***64***

3) Organigramme ***65***

a) Organigramme schématique ***65***

b) Organigramme descriptif ***66***

J - Notre vision des fondements d'une assemblée délibérante **68**

CONCLUSION **71**

RECOMMANDATIONS SUR... ..... **72**

ANNEXES **76**

Liste des participants et participantes ***77***

Liste des organismes membres du Forum de concertation des organismes acadiens ***79***

Mémoires présentés par les organismes du milieu associatif ***81***

Mémoires et commentaires des particuliers ***82***

Logo de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick ***83***

BIBLIOGRAPHIE **84**

GUIDE DE PARTICIPATION AUX AUDIENCES PUBLIQUES

Synthèse du rapport

Le rapport ***Vers une Assemblée communautaire représentative et influente*** comprend dix parties distinctes. Les premières parties du document reprennent les renseignements d'usage dans ce type de rapport. Suivent ensuite l'historique de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, son mandat, ainsi que les concepts clés de gouvernance et de société civile. Puis, viennent le plan de travail de la Commission et la description de son fonctionnement durant l'année de son mandat.

Le rapport résume aussi le résultat de toutes les consultations et audiences qu'a tenues la Commission. Il présente d'abord les points communs à tous les mémoires, élabore une analyse descriptive des mémoires en provenance du milieu associatif et des particuliers et rapporte la synthèse des commentaires du public présent aux audiences. Cette partie du rapport présente de façon claire les changements que souhaite la population en matière de gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Les commissaires prennent ensuite la parole et émettent leurs constatations quant à la participation de la société civile à leurs travaux. Ils explorent et vérifient l'intérêt de la population pour les questions de pouvoir, de politique et d'autonomie, soulignent les forces et lacunes de la représentation de la société civile actuelle et prennent position quant aux idées exprimées.

La Commission recommande la mise sur pied d'une Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick dotée d'une carte électorale, d'un organigramme et d'un mode de fonctionnement.

La Commission a fait ce choix pour assurer la participation et la représentativité de chaque citoyen et citoyenne tout en tenant compte d'un juste équilibre entre les particuliers et le milieu associatif, pour respecter la représentativité des régions, et pour donner le plus de légitimité possible au processus de sélection des représentants.

Les électeurs acadiens et francophones des huit régions qui composent la carte électorale élisent un certain nombre de déléguées et délégués par suffrage universel pour former l'Assemblée communautaire acadienne du Nouveau-Brunswick. À ces délégués s'ajoutent des représentants et représentantes sectoriels désignés par les organismes membres de chaque secteur, au nombre de six.

Ainsi, l'*Assemblée communautaires acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick (ACAFNB)* est composée de quarante-six personnes : quarante déléguées et délégués régionaux et six représentantes et représentants sectoriels. Elle se réunit au moins trois fois par année pour traiter des grands enjeux de la société civile. L'ACAFNB est l'autorité suprême.

Le Conseil d'administration est formé de neuf personnes élues par l'Assemblée communautaire : une personne par circonscription, soit huit personnes – en visant la parité homme-femme et la présence d'au moins une personne de moins de trente ans - et une personne représentant l'ensemble des six secteurs. L'Assemblée communautaire élit le président ou la présidente du Conseil d'administration parmi les membres élus dudit Conseil.

Le Conseil se réunit au moins une fois par mois. Il est redevable à l'Assemblée communautaire. Il détient les pouvoirs décisionnels pour gouverner l'organisme selon les décisions de l'Assemblée. Il s'assure que

les décisions respectent la philosophie et les buts stratégiques de l'Assemblée. Les officiers sont élus par le Conseil d'administration, sauf la présidence, qui est élue par l'Assemblée. Le Conseil d'administration est responsable de l'embauche et de la supervision des membres de la direction générale.

En conclusion de leur rapport ***Vers une Assemblée délibérante représentative et influente,*** les Commissaires formulent quarante recommandations. Celles-ci concernent le suivi à donner au rapport, la fondation de l'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, le mode d'élection des représentantes et représentantes des particuliers et de ceux et celles des secteurs, et le type de scrutin favorisé.

Mot de la présidente du Forum de concertation des organismes acadiens

Au nom du Forum de concertation des organismes acadiens, je tiens d'abord à remercier les huit membres de la *Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone* pour le travail accompli.

Il y a un an à peine, pour donner suite à l'une des recommandations de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick, l'organisme que je représente a confié à la Commission consultative une très lourde charge : consulter la population acadienne et francophone de la province en vue de proposer au Forum de concertation des organismes acadiens des recommandations portant sur un modèle de gouvernance de la société civile.

Mme Annette Landry-Roy et M. Jean-Luc Bélanger, coprésidents de la Commission, ainsi que Mmes Pierrette Fortin, Diane Hachey, Nancy Rousselle et MM. Louis-Philippe Albert, André Gibbs et Marco Morency ont accepté de relever ce défi et nous livrent dans les pages qui suivent le fruit de leurs travaux.

Grâce à l'écoute dont ils et elles ont fait preuve, le milieu associatif et les individus qui composent la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick disposent maintenant de recommandations qui leur permettront de franchir une autre étape vers l'appropriation du pouvoir et l'atteinte d'une plus grande autonomie.

Le Forum de concertation des organismes acadiens reçoit ce rapport avec toute l'ouverture d'esprit nécessaire et veillera à en assurer le suivi.

Marie-Pierre Simard
Présidente du Forum de concertation des organismes acadiens

Remerciements

La Commission consultative sur la gouvernance de la société civile et francophone du Nouveau-Brunswick tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à la réalisation de son mandat.

En raison du très grand nombre de personnes avec lesquelles nous avons été en contact, eu des rencontres, des discussions ou des échanges, il nous est impossible de dresser une liste exhaustive de tous ceux et celles qui nous ont appuyés dans notre démarche. Nos premiers remerciements s'adressent aux particuliers qui sont venus s'exprimer durant les audiences publiques.

Nous présentons également nos remerciements aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux associations qui ont déposé des mémoires ou qui se sont exprimés par le truchement des journaux comme certains particuliers, éditorialistes, commentateurs ou chroniqueurs de la presse écrite, radiophonique et télévisée.

À ces personnes, s'ajoutent les experts et les chercheurs que nous avons consultés ainsi que les nombreuses personnes avec qui nous avons échangé sur le mandat de la Commission lors de rencontre d'information.

Finalement, les commissaires soulignent l'excellente collaboration de l'équipe de travail de la Commission dirigée par Rose-Marie Arseneau, appuyée par Béatrice Valay et Ghislaine Foulem.

Avant- propos

Au lendemain de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick, le Forum de concertation des organismes acadiens avait le mandat de faire le suivi sur l'importante question de la gouvernance de la société civile de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

C'est ainsi que le Forum a mis sur pied, en octobre 2005, la *Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick*. La Commission ainsi formée a reçu le mandat suivant :

> *Consulter la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en vue de proposer au Forum de concertation des organismes acadiens des recommandations portant sur un modèle de gouvernance de la société civile.*

Dans le présent rapport, déposé au Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick, nous présentons le résultat des travaux de ladite Commission.

Nous avons accepté ce mandat avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie en faisant confiance aux forces vives de la collectivité acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Nous étions convaincus que les Acadiens, les Acadiennes et les francophones du Nouveau-Brunswick démontraient la maturité, l'intelligence et la vision pour réfléchir à leur avenir et à la mise sur pied d'un système de gouvernance qui leur convienne et les représente.

D'octobre 2005 à juin 2006, la Commission s'est mise attentivement à l'écoute de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Nous nous sommes ouverts aux messages et aux commentaires provenant de toutes les régions afin de comprendre les aspirations exprimées et en saisir la créativité.

La complexité de la situation, de la réflexion et des solutions à trouver est devenue évidente pour la Commission dès ses débuts. Un travail de longue haleine de la part de l'équipe de la Commission nous a quand même permis de réaliser notre mandat.

Le présent rapport veut rendre justice aux particuliers et aux organismes qui ont accepté de partager leur vision de l'avenir concernant la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. C'est ainsi que le rapport fait état de la situation telle que perçue et comprise par les commissaires à la suite de leurs consultations. Nous sommes bien conscients qu'il est impossible de récrire l'histoire d'un peuple, une histoire de plus de 250 ans, et qu'il nous faut tout simplement continuer de l'écrire avec l'ensemble de la population et les moyens à notre disposition.

Animée de la dynamique inspirée des consultations, nous suggérons un modèle de gouvernance pour la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Ce modèle n'est pas une fin en soi. Nous savons que les Acadiens, les Acadiennes et les francophones du Nouveau-Brunswick peuvent l'adopter, le modifier au besoin et lui donner la souplesse nécessaire pour tenir compte de l'évolution politique, sociale, culturelle et économique de leur société.

Nous souhaitons que le Forum de concertation des organismes acadiens rende ce rapport public et facilite un débat sur son contenu. Ce débat public pourrait être un exercice de gouvernance en soi pour notre société civile acadienne et francophone.

Annette Landry-Roy, coprésidente
Jean-Luc Bélanger, coprésident

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AAFANB : Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

AAAPNB : Association acadienne des artistes professionnel.l.es du Nouveau-Brunswick

AFMNB : Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

AJEFNB : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

CALNB : Conseil de l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick

FJFNB : Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

FCB : Fondation du collège de Bathurst

RTSA : Ralliement des travailleurs sociaux acadiens

SAANB : Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

SERFNB : Société des enseignants et des enseignantes retraités francophones du Nouveau-Brunswick

SLND : Société Louis-Napoléon-Dugal, section locale de la SAANB

Préface

Le mot *gouvernance* est un terme qui s'est introduit dans notre lexique pour définir des concepts et des finalités très différents. Il semble que ce terme ait été utilisé en ancien français au 17e siècle comme synonyme de gouvernement. Au siècle suivant, il était accepté dans la langue anglaise *(governance*) avec le même sens. Depuis les années 1980, il s'est généralisé dans l'usage en Europe et au Québec comme dans les autres pays de la Francophonie pour désigner la façon dont les décisions sont prises à tous les niveaux des collectivités. La notion de *gouvernance* peut s'appliquer à des organisations très diverses (collectivités, entreprises, organismes, associations) qui se donnent une structure de représentation, des règles et des pratiques pour résoudre des enjeux collectifs (lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, démocraties représentatives).

Une *bonne gouvernance,* dit-on, aide notamment à définir un projet de société, à renforcer la démocratie, à promouvoir la prospérité économique et à réduire la pauvreté. Une bonne gouvernance fait certainement référence et appel à la notion de représentativité. Il faut entendre René Lévesque, dans la série télévisée, expliquer à ses enfants la notion de gouvernance : « Ce territoire (le Québec) nous appartient. C'est pour eux (les citoyens et les citoyennes) que l'on travaille. »

C'est sans doute dans cet esprit que la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick a été mise sur pied. En soi, le principe de la gouvernance acadienne n'est pas remis en question, mais plutôt son modèle d'application. En effet, depuis fort longtemps le peuple acadien s'est donné des structures de représentation pour veiller à son mieux-être. Ce furent

tantôt les grandes conventions, tantôt les congrès mondiaux ou les nombreux organismes créés qui ont rempli ce rôle de gouvernance. Le désir pour plusieurs de pousser encore plus loin cette idée de prise en charge, de gouvernance par la société civile acadienne, s'est manifesté par la tentative de se donner un territoire en proposant la mise sur pied d'une province acadienne. Un rêve qui, nous le savons, ne s'est pas réalisé.

Toutefois, il me semble tout à fait pertinent que notre société civile se soit demandé, par le moyen d'une Commission consultative, si la structure et le modèle actuels de gouvernance de la communauté acadienne et francophone étaient adaptés aux réalités actuelles. Certaines personnes ont souligné le peu de participation aux travaux de la Commission. En effet, on aurait pu souhaiter une participation plus exhaustive. Cependant, on ne peut pas mesurer la valeur d'une activité par la quantité ou par le nombre d'actions accomplies, d'autant plus qu'on peut déjà en établir les bénéfices.

Les travaux de la Commission ont permis de souligner l'absence des particuliers dans la structure de gouvernance actuelle, de recenser les lacunes de l'approche sectorielle des divers organismes et de déplorer l'absence d'une vision globale de la société civile. Les intervenants disent souhaiter la création d'un espace public qui permette un lieu commun de discussions et de débats. Si cet espace ne permet pas encore d'exercer un plus grand pouvoir, pour le moment, il permet, tout au moins d'en revendiquer un. Prenons un exemple : La Charte des droits et libertés accorde aux conseils scolaires une autorité réelle sur les questions qui touchent à la langue et à la culture. Or, le gouvernement provincial ne reconnaît pas cette autorité dans sa loi scolaire. La résolution de cette situation ne peut pas être laissée aux conseils scolaires seuls. C'est toute la structure de gouvernance qui doit s'en occuper.

La Commission a reçu le mandat de définir le concept d'Assemblée délibérante et de proposer un modèle. Ce qui semble avoir retenu l'attention des intervenants devant la Commission est la question de représentation et de structure : Comment assurer une représentation la plus complète possible? Et quelle structure permettrait d'atteindre cet objectif? La Commission répond à ces questions. Cependant, l'Assemblée délibérante devra poursuivre le travail amorcé par la Commission. En effet, il n'est pas suffisant de définir une structure de représentation. Il faut la faire fonctionner. Et pour que la gouvernance joue le rôle qui lui revient, on ne peut pas emprunter les idées ou les concepts qui sont propres à la gestion administrative. C'est une faiblesse qui existe dans nos organismes démocratiques. La gouvernance n'arrive pas à se tailler une place qui lui soit propre. Or nous connaissons déjà des pistes de solution.

La gouvernance doit être à l'écoute de la communauté représentée afin de pouvoir formuler les aspirations, les besoins, les valeurs de cette communauté. La gouvernance doit traduire ces aspirations et valeurs dans des politiques. La gouvernance doit déléguer les opérations à quelqu'un d'autre, et ensuite, mesurer systématiquement si ces délégations ont été respectées. La gouvernance doit s'exprimer avec autorité et discipline. Cette autorité est une vraie autorité et une autorité de groupe. La gouvernance n'agit pas comme expert-conseil, ni comme conseiller. L'autorité d'un conseil d'administration est une autorité de groupe plutôt qu'un ensemble d'autorités individuelles. La gouvernance ne doit pas déléguer et ensuite s'ingérer dans les opérations.

Les travaux de la Commission auront servi à mettre en évidence l'importance d'une bonne gouvernance de la société acadienne. Cette bonne gouvernance doit s'appuyer sur deux éléments importants : une

structure de représentation forte et un modèle de gouvernance qui permettent la prise en charge et la résolution d'enjeux cruciaux pour la communauté acadienne.

Le rapport ***Vers une Assemblée délibérante représentative et influente*** nous invite fortement à une gouvernance pleinement assumée. Il nous propose en effet une nouvelle structure de représentation et un modèle pour y arriver. Le travail est bien amorcé pour la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. À nous, citoyens et citoyennes d'exiger rapidement un débat public sur la nouvelle structure et le modèle proposés!

Léon Richard
Consultant en gouvernance

INTRODUCTION

La Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, formée de huit commissaires et nommée ci-après *la Commission,* remet son rapport final au Forum de concertation des organismes acadiens.

Les membres de la Commission sont fiers d'avoir participé à ce processus important pour l'avenir de l'Acadie. Avec l'évolution des sociétés dites démocratiques, la problématique de la gouvernance de la société civile se retrouve au cœur des débats. Partout, la gouvernance telle qu'exercée et vécue par les citoyens et citoyennes est remise en question et l'Acadie du Nouveau-Brunswick n'échappe pas à ce courant. Les citoyens et citoyennes veulent se sentir partie prenante des décisions qui les concernent, ce qui, selon eux, n'est pas le cas présentement. Cette remise en question officielle de la gouvernance de la société civile acadienne et francophone s'est amorcée lors de la Convention 2004. Après avoir exprimé leur insatisfaction à l'égard de la gouvernance actuelle, les six cents participants et participantes ont recommandé de revoir la structure de représentation de la société civile.

C'est ainsi que la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick a été créée. Son mandat lui confiait la mission de voir à « *la mise en place d'une nouvelle forme d'assemblée délibérante, en tenant compte d'un juste équilibre ente le milieu associatif et les individus, et qui traiterait des questions de pouvoir, de politique et d'autonomie »*[1].

[1] *Actes de la convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick,* Revue acadienne d'analyse politique, # 51, printemps 2005, pp. 196-197

Le questionnement de la communauté acadienne et francophone sur sa gouvernance et les réponses obtenues durant les consultations et les audiences ont occupé l'esprit de l'équipe de la Commission pendant un an environ. Pour bien remplir son mandat, la Commission devait consulter le plus largement possible la population acadienne et francophone de la province.

Cette consultation s'est faite dans toutes les régions où vivent les Acadiens, Acadiennes et francophones. Après une période de préparation, de recherche et de consultation, les commissaires ont rencontré les représentants et les représentantes du milieu associatif et les citoyens et citoyennes, Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick lors d'audiences publiques. Celles-ci ont permis d'entendre la présentation des mémoires et les commentaires et les questionnements des personnes présentes afin d'alimenter la Commission dans ses réflexions sur un modèle de gouvernance pour la société civile acadienne et francophone du N.-B.

La consultation auprès d'experts, la tenue d'audiences publiques et la réception de mémoires des organismes et des particuliers ont permis à la Commission de récolter des faits, des idées, des commentaires, des critiques, des suggestions, des propositions et des modèles d'une future assemblée délibérante. Après l'analyse de ces données, les délibérations des membres de la Commission ont permis d'atteindre un consensus ayant mené à la rédaction du rapport qui vous est soumis aujourd'hui.

La Commission vous présente d'abord l'historique de sa création *(A)* suivi de son mandat et de son équipe de travail *(B et C)*. Viennent ensuite les enjeux et concepts concernant la gouvernance et la société civile ainsi que

la notion d'assemblée délibérante *(D)*. La partie suivante décrit le fonctionnement de la Commission incluant le plan de travail et les travaux accomplis durant l'année du mandat *(E)*.

Le rapport donne ensuite la parole à la population *(F)* dans une analyse descriptive du contenu recueilli dans les mémoires et lors des audiences publiques. Cette analyse descriptive est divisée en quatre parties. Il y a d'abord un résumé des points communs à tous les mémoires et commentaires recueillis. La deuxième partie présente le point de vue et les recommandations de onze associations remis sous forme de mémoires; la troisième partie de cette analyse reflète ceux de dix-neuf citoyens et citoyennes ayant remis des mémoires individuels ou des commentaires écrits et la quatrième partie comprend la synthèse du contenu des commentaires entendus du public lors des audiences.

Les commissaires prennent la parole *(G)* et émettent leurs constatations quant à la participation de la société civile à leurs travaux. Ils explorent et vérifient l'intérêt de la population pour les questions de pouvoir, de politique et d'autonomie, soulignent les forces et lacunes de la représentation de la société civile actuelle et prennent position quant aux idées exprimées.

Après avoir analysé les modèles proposés par les experts, les associations et les particuliers, la Commission étudie l'arrangement institutionnel souhaité par la société civile *(H)* ; élabore un modèle d'assemblée délibérante et soumet un modèle de gouvernance qui lui apparaît applicable et fonctionnel *(I)* ; et propose une vision de l'Acadie et de son développement global et régional *(J)*.

En dernier lieu, la Commission émet quarante recommandations à ceux et celles qui auront la noble tâche de les appliquer, surtout la génération montante d'une Acadie contemporaine, que l'on veut ancrée dans ses racines et ouverte sur le monde.

A - HISTORIQUE

a) L'évolution de la question de gouvernance

La Communauté acadienne, depuis la première Convention d'orientation nationale en 1881, n'a jamais cessé de s'interroger sur les meilleures façons d'assurer son développement social, économique et politique à travers les institutions politiques ou sociales qui la gouvernent.

Au cours des cinquante dernières années, à partir du programme appelé « Chances égales pour tous » de Louis J. Robichaud jusqu'à la mise en place du Forum de concertation des organismes acadiens, en passant par la création et la disparition du Parti Acadien, la création de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick et la multiplication des organismes sectoriels homogènes, la communauté acadienne a sans doute fait d'énormes progrès en matière de gouvernance de sa société civile.

Pourtant, lors de l'Assemblée générale annuelle de la SAANB en septembre 2003, un participant affirmait qu'il était temps de penser à des États généraux pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick, afin de faire le point sur son évolution, de déterminer quel projet social nous ralliait tous, et d'examiner si les structures associatives nous servaient encore adéquatement. Fait à noter, dès 1992, l'organisme a confié à André Leclerc la première étude sur l'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick; l'étude a été publiée en 1996 par Les Éditions d'Acadie sous le titre *L'Acadie à l'heure des choix.*

L'Acadie du Nouveau-Brunswick dispose maintenant de nombreux lieux à partir desquels elle déploie son activité politique. Elle a réussi à multiplier les secteurs qui ont donné naissance à des institutions francophones. Poser la question des visages de la vie politique chez la communauté acadienne, c'est également s'interroger sur les modalités de gouverne et de gouvernance dont dispose cette minorité.

b) La Convention 2004

Profitant des célébrations entourant le 400e anniversaire de l'Acadie et près de vingt-cinq ans après le dernier moment de réflexion de société qu'avait suscité la CONA de 1979, les chefs de file de la communauté acadienne se sont concertés pour organiser la Convention 2004 de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. L'événement qui réunissait près de six cents personnes a été une occasion unique de participer à une réflexion sectorielle et globale. Cette réflexion a dépassé les enjeux immédiats et conjoncturels; elle a permis aux participants de se projeter dans l'avenir, comme société et comme nation.

Nul ne peut encore douter de l'existence en Acadie du Nouveau-Brunswick d'une volonté de se penser comme une société civile. Une société qui cherche à consolider les espaces de vie et de développement en français. L'un des messages dominants des délibérations de la Convention portait justement sur la façon dont s'organise la société acadienne.

On y affirmait qu'en 2004, l'Acadie du Nouveau-Brunswick s'était véritablement construit un pouvoir institutionnel dans presque toutes les facettes de la société, mais que ce pouvoir demeurait principalement communautaire.

D'un commun accord, les personnes déléguées à la Convention 2004 ont exprimé la volonté de revoir la représentation globale des acteurs communautaires. Tout en reconnaissant le travail qu'ont accompli la SAANB et le Forum de concertation des organismes acadiens, elles ont clairement exprimé le désir de prolonger et d'étendre la structure de représentation de la communauté acadienne. La direction souhaitée par tous les participants à la Convention 2004 est celle de la prise en charge et de l'exploration d'un pouvoir décisionnel réel.

À cet effet, les participants ont recommandé la création d'une Commission consultative dont le mandat serait « *la mise en place d'une nouvelle forme d'Assemblée délibérante qui assurerait un juste équilibre entre le milieu associatif et les individus, et qui traiterait de questions de pouvoir, de politique et d'autonomie »*[2]. Une proposition complémentaire fixant les premières responsabilités de cette Assemblée délibérante a également fait l'unanimité.

[2] *Actes de la convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick,* Revue acadienne d'analyse politique, n° 51, printemps 2005, pp. 196-197

c) La création de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile

Par suite de la Convention 2004, un comité de suivi formé des organisateurs de l'événement a été chargé de désigner les porteurs des dossiers et les recommandations qui en découlaient. Le Forum de concertation a accepté la responsabilité de donner suite aux recommandations du chantier ***Gouvernance*** et il en a confié la tâche au Conseil de concertation (conseil d'administration) des organismes acadiens.

En juin 2005, pour procéder à la mise en place de la Commission consultative, le Forum de concertation a publié dans les principaux journaux une annonce sollicitant des candidatures aux postes de commissaires. Cette annonce a également été largement diffusée dans tout le réseau associatif. Quelques personnes, principalement de la région de Moncton, ont répondu à l'appel. Cependant, compte tenu de la complexité des critères à respecter (représentativité régionale, sexe et âge), le Conseil de concertation a dû désigner des candidatures potentielles et procéder au choix des commissaires, ce qui a exigé un peu plus de temps que prévu.

À l'occasion d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 18 octobre à l'Université de Moncton, la présidente du Forum de Concertation des organismes acadiens, Marie-Pierre Simard, a dévoilé la composition de la Commission.

> *Huit personnes ont accepté de mettre bénévolement temps, énergie et compétences au service de la communauté acadienne. Mme Annette Landry-Roy, de Petit-Rocher et M. Jean-Luc Bélanger de Dieppe, ont également accepté d'assumer la coprésidence de la Commission. M. Louis-Philippe Albert, de Fredericton,*

Mme Cécile Chevrier, de Moncton, Mme Pierrette Fortin, d'Edmundston, M. André Gibbs, de Shippagan, Mme Nancy Rousselle, de Tracadie-Sheila et M. Marco Morency, représentant des jeunes, de Moncton, viennent compléter cette Commission qui aura une lourde tâche.

Il faut noter ici que Mme Chevrier a tôt fait de constater que ses responsabilités professionnelles ne lui permettraient pas d'assumer pleinement son rôle. Dès la deuxième rencontre de travail de la Commission, elle a pris, à regret, la décision de laisser sa place. À la demande du Conseil de concertation, *Mme Diane Hachey, de Petit-Rocher* a accepté la responsabilité de commissaire.

B - MANDAT DE LA COMMISSION

Le Conseil de concertation, responsable de la mise en place de la Commission consultative, a précisé en ces termes le mandat de la Commission :

- *Se familiariser avec le mandat et les paramètres du concept d'une assemblée délibérante (établis par le Conseil de concertation) afin d'en définir le contenu et la portée qui feront l'objet de la consultation publique;*
- *Proposer un modèle d'assemblée délibérante qui assure un juste équilibre entre le milieu associatif et les particuliers;*
- *Explorer, durant les consultations publiques, les questions prioritaires que la population souhaiterait voir traitées par une assemblée délibérante et vérifier plus spécifiquement l'intérêt de la population envers des questions de pouvoir, de politique et d'autonomie;*
- *Se déplacer dans toutes les régions de la province pour tenir des consultations publiques et présenter un rapport préliminaire lors d'une rencontre avec le Conseil de concertation;*

- *Présenter un rapport final avec des recommandations au Forum de concertation des organismes acadiens au plus tard trente jours après la rencontre avec le Conseil de concertation.*
- *Pour respecter l'intention des participants à la Convention 2004, le Conseil de concertation a également fixé la durée du mandat de la Commission à douze mois à partir de la date de sa formation.*

C - L'EQUIPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

La première réunion de la Commission s'est tenue le 18 octobre, après une conférence de presse. On a alors décidé de procéder immédiatement à la sélection et à l'embauche d'une direction de la recherche et des opérations. Le 15 novembre, à la deuxième réunion de la Commission et par suite d'un processus de sélection, on a embauché Mme Rose-Marie Arseneau à titre de directrice. De plus, la SAANB et le Forum de concertation ont prêté deux employées, Béatrice Valay, chargée de projets à la SAANB, et Ghislaine Foulem, conseillère à la concertation afin de soutenir la directrice dans ses fonctions.

Par la suite, les commissaires ont commencé la première étape de leurs travaux. Ils se sont réunis une fois par mois afin de se familiariser avec leur mandat, concevoir un guide de participation et élaborer le calendrier des consultations et des audiences publiques.

D – ENJEUX ET CONCEPTS

L'un des défis de la Commission a été, sans contredit, de clarifier les mots clés qui composent son nom et son mandat : *gouvernance*, *société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick* et *assemblée*

délibérante. À cette fin, la Commission s'est donné pour objectif de concevoir des outils promotionnels afin d'encourager la plus grande participation populaire possible aux audiences. Le besoin de diffuser largement un guide de participation facile à utiliser et l'importance de vulgariser les concepts sur lesquels la Commission devait se pencher sont vite apparus essentiels.

Pour s'assurer que la population comprenne bien les limites de son mandat et pour pouvoir l'expliquer simplement, la Commission l'a reformulé de façon plus précise. Il se lira désormais comme suit :

> *Consulter la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en vue de proposer au Forum de concertation des organismes acadiens des recommandations portant sur un modèle de gouvernance de la société civile.*

Puis, pour alimenter la réflexion des membres de la Commission, l'équipe de la Commission a d'abord effectué une recherche sur les concepts clés du mandat. À ce sujet, la Commission a aussi consulté un groupe de chercheurs et d'experts et a commandé certaines recherches.

Par la suite, pour susciter la réflexion, la présentation de mémoires et la prise de parole de la communauté, la Commission a cherché à fournir des explications simples à ces concepts souvent abstraits pour la majorité des gens. Ainsi, le *Guide de participation aux audiences publiques* [3] présente ces quelques définitions suivies de commentaires :

[3] Guide de participation aux audiences publiques en annexe

a) La gouvernance

Selon plusieurs auteurs, on peut définir la ***gouvernance*** comme *la manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.* En somme, il s'agit de *la capacité à prendre démocratiquement des décisions et à les mettre en œuvre.*

Le mot gouvernance implique l'idée de conduire, de piloter ou encore d'utiliser un mécanisme quelconque afin d'assurer à la société une direction cohérente.

Au début des années 1990, il y a eu une remise en question de la manière de gouverner et d'implanter les programmes et les politiques des divers gouvernements. On a alors parlé d'une participation et d'une responsabilisation accrue de la société civile ainsi que d'un partage de la gouvernance entre les individus, les organismes à but non lucratif et les réseaux associatifs.

Plusieurs initiatives ont été prises pour faire participer davantage les acteurs de la société civile à la gouverne de la société au Canada; citons en exemple les ententes Canada-communautés, qui tentent de mettre en œuvre le partage de la gouvernance.

La gouvernance actuelle au pays se traduit donc concrètement *par une plus grande participation de la société civile organisée (vous, nous et nos organismes) à l'élaboration et à la prise de décisions et à leur mise en œuvre.*

b) La société civile

Par ***société civile,*** la Commission propose cette définition reprise par de nombreux chercheurs :

> *L'ensemble des rapports entre les individus, les structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée**,** en dehors du cadre et de l'intervention de l'État.*

La Commission doit se pencher *sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick*. Celle-ci comprend les citoyens et citoyennes acadiens et francophones ainsi que les organismes et les institutions qui les représentent. Tous trois sont à la base de la gouvernance de la société civile.

c) L' Assemblée délibérante

La Commission entend, par ***Assemblée délibérante***, le *mécanisme* que se donne la société civile pour exercer sa gouvernance.

Une assemblée délibérante comprend la représentativité, la discussion et les prises de décisions. C'est la réunion d'un groupe de personnes régulièrement convoquées pour délibérer en commun d'affaires déterminées.

E - LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

a) Plan de travail de la Commission

En plus de participer aux rencontres régulières de travail, les commissaires ont planifié une journée de réflexion sur la gouvernance et les modèles de gouvernance. La journée de réflexion, qui a eu lieu le 3 février à l'Université de Moncton, réunissait huit panélistes experts ou engagés au plan communautaire, choisis par les commissaires. Mmes Cécile Chevrier, Nicole Gallant et Lise Ouellette ainsi que MM. Gino Leblanc, Bernard Richard, André Leclerc (en collaboration avec MM. Joël Belliveau et Georges Cyr), Jean-Marie Nadeau et Joseph-Yvon Thériault sont venus alimenter par leurs propos la réflexion des commissaires.

Par ailleurs, une journée de formation portant sur la tenue d'une commission et sur le contenu du *Guide de participation aux audiences publiques* a été animée par Jean-Guy Vienneau à Moncton, le 17 février.

De plus, la Commission a commandé à des experts certaines recherches spécifiques ainsi qu'un plan de communication, un logo, des outils de promotion et la création d'un site Web.

Enfin, en conférence de presse au campus de l'Université de Moncton à Shippagan, le 15 mars 2006, la Commission a dévoilé le calendrier des audiences publiques, le *Guide de participation aux audiences*, le dépliant grand public, et son propre site Web.

Après la conférence de presse, la campagne d'information auprès des organismes et de la population a débuté. La firme de communication

Carol Doucet a préparé un plan de communication adapté aux besoins de la Commission. Ce plan comprenait une campagne publicitaire dans les principaux journaux francophones[4].

Les coprésidents de la Commission et porte-parole désignés ont participé à des rencontres éditoriales avec les dirigeants de Radio-Canada et de L'Acadie Nouvelle. Ils ont également accordé de nombreuses entrevues aux journalistes des hebdomadaires et des radios communautaires qui ont couvert les audiences publiques.

b) Rencontres d'information de la Commission

Parallèlement à la campagne d'information et de promotion grand public, les commissaires ont tenu à prendre contact plus directement avec les dirigeants d'organismes et d'institutions afin de mieux les informer du travail de la Commission et pour les inciter à lui soumettre un mémoire. Ainsi, le 10 décembre 2005, les commissaires ont rencontré les membres du Forum de concertation en réunion à Memramcook et les ont invités à participer aux consultations publiques.

La Commission a communiqué avec plusieurs maires et avec l'Association francophone des municipalités, les diocèses francophones, les centres scolaires communautaires et les districts scolaires francophones. De plus, tous les commissaires, dans leur région, ont fait un travail de sensibilisation et d'information personnalisé. Ils ont rencontré des acteurs communautaires locaux et parfois accordé des entrevues aux différents médias. La majorité des personnes qui ont été jointes ont également reçu par la poste le *Guide de participation aux audiences* et le dépliant d'information grand public.

[4] Voir en annexe la signification du logo.

Des rencontres ont eu lieu avec le recteur de l'Université de Moncton, le président et chef de la direction de la Fédération des Caisses populaires acadiennes, l'Association acadienne des artistes professionnels et les représentantes et représentants d'une quinzaine d'organismes de la communauté francophone de Fredericton, réunis au Centre communautaire Sainte-Anne.

Les différents acteurs du milieu politique provincial et fédéral n'ont pas été oubliés. La Commission a rencontré le Bureau du Premier ministre, celui du Chef de l'opposition et les dirigeants de Patrimoine canadien, afin de les informer du sens de la démarche entreprise par la communauté acadienne.

Cela va sans dire que cette description de la campagne d'information est loin d'être exhaustive. Le travail s'est fait en grande partie de bouche à oreille. Les commissaires et la direction ont aussi fait une campagne d'information très informelle, soit dans les centres commerciaux, dans les fêtes de famille, dans les marchés d'alimentation ou dans tous les lieux de rencontres communautaires.

c) Les audiences publiques

Consulter l'ensemble de la population acadienne sur sa vision de la *gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick* a été un défi important pour la Commission.

D'une part, le sujet était très complexe. Dès l'annonce de sa mise en place, la Commission s'est rendue compte qu'elle serait amenée à faire beaucoup de travail d'information et d'éducation. D'autre part, elle devait entreprendre les audiences avant la période estivale pour pouvoir analyser

les mémoires des participants, les rapports des audiences et préparer ses recommandations, sans dépasser la limite de temps qui lui était imparti.

Dans ce contexte, la Commission a décidé de former deux équipes de consultation qui tiendraient ses audiences entre le 10 mai et le 7 juin. Puis, soucieuse de favoriser la plus grande participation possible, elle a choisi de siéger à deux ou trois endroits dans les régions majoritairement francophones ou à forte densité francophone ainsi qu'à Fredericton, Saint-Jean et Miramichi, des milieux où les Acadiens et francophones se retrouvent minoritaires. Onze localités ont ainsi été identifiées[5].

Une première équipe était composée de Mme Annette Landry-Roy, coprésidente de la Commission, Mme Pierrette Fortin, M. Louis-Philippe Albert et M. Marco Morency. M. Jean-Luc Bélanger, coprésident de la Commission, M. André Gibbs, Mme Diane Hachey et Mme Nancy Rousselle formaient la deuxième équipe. Chaque équipe était accompagnée pour la prise de notes, l'une par Rose-Marie Arseneau, directrice de la Commission et l'autre par Béatrice Valay, secrétaire de la Commission. La logistique des audiences – réservations des salles, hébergement, accueil des participants – a été assurée par la conseillère à la concertation, Ghislaine Foulem, et une employée de la SAANB, Raymonde Hachey.

d) Le rôle des commissaires pendant les audiences

D'un commun accord, les commissaires ont choisi d'être à l'écoute des participants et participantes aux audiences et de mener la discussion en revenant toujours aux douze questions de la Commission qui figurent dans le *Guide de participation aux audiences publiques*. Pour permettre une

[5] Voir le Calendrier des audiences dans le G uide de participation en annexe.

totale liberté d'expression et l'émergence de toutes les solutions possibles, la Commission ne leur a donc proposé aucun modèle de gouvernance de la société civile.

En plus de prêter une oreille attentive aux représentants des associations ou aux personnes qui ont présenté un mémoire, les commissaires ont profité de ces rencontres pour faire un travail d'information, parfois même de formation, sur la représentation actuelle de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'aucun mémoire n'était présenté, les coprésidents ont animé les discussions, puis ont invité les gens à poursuivre leurs réflexions et à faire parvenir leurs commentaires à la Commission avant le 30 juin.

F – PAROLE A LA POPULATION

La Commission a tenu ses audiences dans onze régions acadiennes et francophones de la province. Précisons que cent soixante-deux personnes se sont déplacées pour y participer. La Commission a reçu trente mémoires, dont onze en provenance du milieu associatif, et dix-neuf de particuliers.

Rappelons d'abord que chaque association ou chaque particulier était évidemment libre de s'inspirer en tout ou en partie des douze questions proposées dans *le Guide de participation aux audiences publiques* pour alimenter la réflexion et la rédaction d'un mémoire.

Si certains l'ont fait exhaustivement, d'autres l'ont fait en partie seulement. Certaines personnes ont tout simplement émis des idées plus larges sur la gouvernance, sur la représentativité et sur les valeurs qu'ils

souhaiteraient retrouver dans la gouvernance future de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

De plus, la majorité des mémoires présentent des faits, des commentaires et des suggestions qui touchent bon nombre de sujets qui ne sont pas abordés dans les douze questions posées par la Commission. Ainsi, les mémoires commentent le mandat, les résultats attendus du rapport, le rôle de la Commission, le rôle de certains organismes, la présence ou l'absence des jeunes, etc.

Pour donner toute sa place à la prise de parole de la population, notre rapport présente a) les points communs à tous les mémoires reçus; b) l'analyse descriptive des onze (11) mémoires du milieu associatif; c) l'analyse descriptive des dix-neuf (19) mémoires ou commentaires individuels et d) la synthèse des commentaires du public.

a) Résumé des points communs à tous les mémoires et commentaires

Nous présentons un résumé des opinions qui se recoupent dans la majorité des mémoires reçus, quelle que soit leur provenance. Il s'agit de réflexions qui, selon la Commission, méritent de figurer dans le présent rapport. En effet, elles peuvent servir à d'autres fins, à d'autres études ou encore, à mieux faire comprendre la vision et la prise de position des citoyens et citoyennes de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

Toutes les personnes qui se sont adressées à la Commission au nom de leur organisme ou à titre individuel ont d'abord tenu à la remercier pour son excellent travail, son impartialité et son dévouement. Toutes et tous se sont

dit heureux de pouvoir participer à cette consultation qu'ils jugent essentielle pour l'avenir de la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Si dans tous les mémoires, la notion de *société civile* ne fait l'objet d'aucune ambiguïté, les choses se compliquent lorsqu'il est question du modèle de *gouvernance* de la société civile. Pour certaines personnes, le terme gouvernance renvoie à la notion de structure gouvernementale. Pour d'autres, il s'agit simplement de préciser le rôle de la SAANB et du Forum de concertation des organismes acadiens.

Tous les mémoires et commentaires soulignent certaines lacunes concernant la représentation politique actuelle de la société civile acadienne et francophone dans les structures gouvernementales : municipales, provinciales ou nationales. Mais, à l'exception de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), puisque le mandat de la Commission n'est pas de proposer des changements à ces niveaux, les mémoires ne s'y attardent pas.

À une ou deux exceptions près (SERFNB et SLND), tous les mémoires en provenance du milieu associatif constatent ou affirment, de différentes façons, que la structure de représentation de la société civile acadienne et francophone ne répond pas à leur besoin ou leur apparaît insuffisante. Toutefois, les solutions envisagées pour améliorer cette représentation varient beaucoup.

Enfin, la grande majorité des intervenantes et intervenants se disent préoccupés par le suivi qui sera donné au rapport final de la Commission, rapport dans lequel ils ont investi beaucoup de temps, d'énergie et d'espoir.

Nous vous présentons d'abord une analyse descriptive des mémoires en réponse aux douze questions posées par la Commission. Suivront ensuite, pour appuyer notre analyse, les citations les plus pertinentes ou qui reflètent le mieux l'ensemble des mémoires. Il ne s'agit donc pas ici de résumer les mémoires, que l'on peut se procurer soit au Bureau de la Commission, sur le site de la Commission ou par la poste. Nous avons utilisé les sigles des diverses associations dont le nom complet figure à la page xii.

b) Analyse descriptive des onze mémoires du milieu associatif

Nous tenons d'abord à préciser que les mémoires du milieu associatif ne font pas tous une distinction nette et précise entre les questions posées par la Commission, surtout les questions 7, 8, 9 et 10 qui sont intimement reliées. De plus, les questions 11 et 12 n'ont été traitées que dans un ou deux mémoires. Voici maintenant les réponses que nous avons obtenues à chacune des questions.

1 - Pensez-vous que les structures actuelles de gouvernance vous représentent bien?

À une ou deux exceptions près, la réponse à cette question est plutôt négative. Tout en reconnaissant le travail qu'ont accompli le Forum de concertation et la SAANB depuis de longues années, l'ensemble des mémoires du milieu associatif semble admettre « qu'il y a quand même place à l'amélioration ».

> *Trop souvent, la voix de la jeunesse se retrouve noyée dans la présente structure sociétale, ce qui est au détriment de la communauté acadienne et francophone au sens large.* (FJFNB)

Le Forum de concertation est un geste concret qui va dans la bonne direction. Mais à notre avis, la structure actuelle ne permet pas de donner à l'organisme en question le mordant nécessaire pour représenter de façon efficace l'ensemble de la communauté au-delà des différents secteurs, sans toutefois les délaisser. (FCB)

Il n'existe aucune structure qui permette l'expression d'une voix communautaire. Il y a bien sûr des circonscriptions où nous sommes majoritaires : quatre (4) au fédéral et une quinzaine au provincial. Aucun parti ni aucun caucus linguistique n'existent au sein des partis politiques actuels. (SAANB)

[...] nous pensons que les structures de gouvernance actuelles ne représentent pas, au meilleur de leurs capacités, la société civile acadienne et francophone. (AJEFNB)

2 - Souhaitez-vous une Assemblée délibérante?

Six organismes se prononcent clairement, pour des raisons diverses, en faveur de la création d'une Assemblée délibérante à laquelle ils ne donnent cependant pas toujours le même nom. (AFMNB, FJFNB, AJEFNB, AAAPNB, CALNB et FCB)

Le renforcement de la gouvernance locale et régionale renforcera la pertinence d'une réflexion en profondeur sur le rôle des municipalités, de concert avec la société civile, dans la prise en charge d'une part croissante de notre développement. (AFMNB)

Une Assemblée délibérante pour le peuple acadien ne fera que renforcer la vitalité de ce dernier qui, à nos yeux, commence à manquer de souffle. Une Assemblée délibérante donnera un nouvel élan aux générations acadiennes futures. (AJEFNB)

La proposition d'une assemblée nous semble porteuse de progrès dans la mesure où elle donnera une voix mieux formulée et plus forte à l'ensemble de la collectivité acadienne et francophone. Sa légitimité et sa crédibilité seront fondées sur sa capacité à représenter et donc à consulter la population, autant les citoyens et citoyennes que les secteurs de la société civile. (AAAPNB)

Les cinq (5) autres organismes estiment que le Forum et la SAANB font déjà du bon travail et qu'il serait inutile, voire dangereux, de les remplacer.

> *Dans les deux cas (Forum et SAANB), il s'agit d'organismes qui jouissent de représentativité selon des besoins exprimés; il s'agit d'organismes qui, avec le temps, ont gagné de plus en plus de visibilité et de crédibilité.* (SERFNB)

> *Nous craignons que l'établissement d'une Assemblée délibérante ne demeure l'affaire que d'un petit groupe.* (AAFANB)

> *Pour garantir le progrès dans tous les domaines d'activité, il nous faut une voix au chapitre, mais pas nécessairement une mainmise sur le pouvoir décisionnel.* (RTSA)

> *Créer un organisme de représentation civile, c'est remettre en question la pertinence de notre gouvernement, ce qui semble être à première vue et paradoxalement un obstacle majeur à sa reconnaissance éventuelle par les instances gouvernementales.* (SLND)

3 - Quelles valeurs devraient guider le projet d'une Assemblée délibérante?

Quelques organismes ne font qu'effleurer cette question et leurs attentes sont reflétées par six (6) autres organismes qui se prononcent directement sur les valeurs recherchées. Ces organismes sont ceux qui favorisent la mise en place d'une Assemblée délibérante. Selon eux, l'Assemblée délibérante doit être animée par des valeurs ou principes fondamentaux universels : démocratie, ouverture et respect de la diversité des opinions.

> *… l'Assemblée délibérante devra être guidée par le principe de la démocratie, posséder des valeurs fondées sur le principe de solidarité, reflet d'un peuple fort et uni, et respecter les valeurs acadiennes et francophones.* (AJEFNB)

> *… un autre principe fondamental doit guider la création de l'Assemblée délibérante : celui de la représentation inclusive.* (FJFNB)

> *Nous aimerions enfin insister sur le fait que la construction d'une « voix politique acadienne » ne signifie en rien répression des voix discordantes dans la société. Il s'agit, bien au contraire, d'établir un forum permettant de prendre en compte toute la diversité des idées et opinions afin d'en arriver à des consensus ou, à la limite, à des compromis honorables véhiculant les valeurs et aspirations de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.* (CALNB)

4 - Quels domaines d'intervention devraient relever de cette Assemblée?

La société civile acadienne est actuellement constituée d'une foule d'organismes homogènes qui œuvrent dans tous les domaines d'activités. À la lecture des mémoires de certains des organismes sectoriels, il semble évident, même si la plupart ne l'ont pas mentionné explicitement, que l'Assemblée délibérante devra intervenir dans tous ces domaines que précise l'AJEFNB : *Santé, éducation, culture, social, économie, politique et justice.*

5 - Quels pouvoirs devrait posséder cette Assemblée?

La réponse à cette question varie légèrement d'un mémoire à l'autre, mais aucun organisme n'aborde la question d'un pouvoir politique. Ceux qui se prononcent en faveur d'une Assemblée délibérante ou pour une meilleure représentation de la société civile veulent doter la communauté d'un outil lui permettant de mieux planifier son développement et de parler d'une seule voix. En aucun cas, ils n'envisagent de mettre en place un gouvernement parallèle.

> *Comme son nom l'indique, cette Assemblée délibérante devra avoir un pouvoir décisionnel…Elle devra également posséder un pouvoir*

d'intervention au sein de l'appareil gouvernemental, tant provincial que fédéral… et posséder un pouvoir d'influence ainsi qu'un pouvoir de mandater. (AJEFNB)

6 - Quel degré d'autonomie devrait posséder cette Assemblée?

Un seul organisme répond à la question :

Large […] afin de pouvoir faire avancer les dossiers et les questions prioritaires de la société civile acadienne et francophone. Si l'Assemblée n'est pas partiellement autonome, son utilité ne sera pas pragmatique. Mais elle devra quand même être redevable à ses membres : le mouvement associatif acadien et la population acadienne. (AJEFNB)

7 – Quel modèle d'Assemblée délibérante suggérez-vous?

Nous l'avons déjà souligné, les mémoires du milieu associatif ne font pas tous une distinction nette et précise entre les questions 7, 8, 9 et 10. De plus, les questions 11 et 12 ne sont abordées que dans un ou deux mémoires.

Cependant, pour répondre à la question 7 sur le modèle d'Assemblée délibérante souhaité, nous avons extrait tout ce qui touche à l'élaboration, de près ou de loin, d'un modèle qui semblait possible à leurs auteurs. C'est ainsi que nous vous présentons en ***a, b et c,*** **trois catégories de mémoires** et en ***d,*** **un *résumé* des plus grands changements** proposés dans les mémoires provenant du milieu associatif.

Nous avons déjà remarqué que la grande majorité des organismes qui ont soumis un mémoire s'accordent sur la nécessité d'améliorer les structures actuelles de représentation. Cependant, ils ne sont pas nécessairement tous en faveur de la création d'une nouvelle entité ou d'une assemblée appelée *Assemblée délibérante.* Puisque le statu quo leur apparaît inacceptable, ils mettent de l'avant plusieurs propositions pour parvenir à une meilleure

représentation, sans toutefois élaborer des modèles précis ou définis. Les solutions suivantes sont envisagées :

- L'élargissement du Forum et la restructuration de la SAANB;
- La fusion totale ou partielle du Forum et de la SAANB;
- La dissolution du Forum et de la SAANB pour créer une nouvelle entité.

Plus précisément, selon les solutions envisagées, nous décelons trois catégories de mémoires.

a) Une première catégorie de mémoires du milieu associatif élabore des principes directeurs, fondamentaux qui, selon les organismes, devraient être à la source d'un nouveau modèle ou d'une nouvelle structure de représentation. (AAFANB, FJFNB et AAAPNB)

L'AAFANB propose une structure simple et efficace :

> *... une Convention nationale quinquennale qui fixe les grandes orientations, un Forum élargi qui établit les stratégies pour répondre aux priorités de la Convention nationale et qui en fait le suivi, et une SAANB plus englobante qui défend les intérêts de la communauté acadienne au jour le jour.*

La FJFNB ne décrit pas de modèle en soi. Elle se prononce surtout sur la place des jeunes et leur inclusion dès le début des travaux de la nouvelle structure :

> *Peu importe* le ***format*** *que prendra l'Assemblée, les jeunes participants devront profiter de formations puisqu'ils seront peut-être moins disposés que les adultes à participer à l'Assemblée. De plus, en ce qui concerne les rencontres de l'Assemblée délibérante, la fréquence, la durée et les ressources humaines nécessaires, elles devront être accessibles pour la jeunesse de manière à faciliter et encourager leur participation. Ainsi, la FJFNB conçoit mal une Assemblée qui siégerait pendant les heures de classe ou qui exigerait de ses participants trop de temps et d'énergie.*

L'AAAPNB pense que :

> *…l'Assemblée devra fonctionner en organisant des débats publics un peu comme des miniconventions nationales : une par secteur de la société, aux trois ans, nous semble une fréquence acceptable et gérable.*

b) Une deuxième catégorie de mémoires fait quelques suggestions concrètes quant à certains aspects sans entrer dans toute la complexité du fonctionnement d'une structure qui serait prête à être mise en place. Par exemple, la FCB est convaincu que le mandat de la Commission « n'a pas pour but de rendre plus légitime ce qui existe » et « qu'une solution magique n'existe pas. » La FCB parle ainsi de l'assemblée délibérante :

> *Nous pensons qu'une assemblée délibérante devrait :*
> *- ne pas être un système parallèle au système politique en place.*
> *- ne devrait pas être uniquement une addition des organismes existants*
> *…*
> *Devrait prévoir dans son organisation suffisamment de souplesse pour revoir de façon régulière son fonctionnement.*

c) Une troisième (et dernière) catégorie de mémoires présente des modèles qui s'appuient sur les structures actuelles et les transforment ou encore les remettent en question pour ensuite élaborer des changements importants ou totalement différents jusqu'à créer une nouvelle entité. (AJEFNB ; SAANB ; CALNB ; AFMNB)

d) Un résumé des grands changements proposés

Voici un résumé des plus grands changements proposés dans les mémoires provenant du milieu associatif. Ces changements s'inspirent des quatre modèles cités à la partie *c,* ci-dessus[6].

[6] Notons que plusieurs esquisses de modèle ont été élaborées par des particuliers. Deux de ces modèles, très complets, se démarquent particulièrement de ceux proposés par les organismes; il s'agit de celui de Nicole Gallant et de celui du Groupe de citoyens de Dieppe.

<u>I - Un amalgame des modèles proposés par les panélistes invités</u> lors de la journée de réflexion sur la gouvernance de la société civile le 3 février à l'Université de Moncton **(AJEFNB)**

- Ce modèle comprend le maintien du Forum avec des modifications importantes et une restructuration de la SAANB, afin de la mener à un autre échelon, parallèle à celui de l'Assemblée délibérante.

<u>II - Un organisme délibératif et non exécutif</u> (SAANB)

- Ce modèle comprend *un forum de délibération sur les pouvoirs que veut se donner la communauté.* Il s'agit d'une structure de représentation politique dotée d'un secrétariat permanent. Le modèle inclut la restructuration de la SAANB et du Forum *par une fusion de ces deux organismes, tout en conservant les fonctions des deux structures de représentation actuelles.* L'Assemblée délibérante *prendrait la forme d'un congrès triennal ouvert à tous les organismes et individus.*

<u>III - Création d'un *Parlement acadien* mixte avec des changements importants à la SAANB et au Forum</u> (CALNB)

- Ce modèle propose un Parlement acadien mixte, *composé en partie de députés représentant des circonscriptions territoriales, et en partie de délégués représentant des secteurs d'activité.*
- Dans ce modèle, le Forum de concertation demeure mais perd son rôle « politique » et la SAANB se transforme pour devenir le secrétariat général du nouveau Parlement acadien.

IV - Dissolution de la SAANB et du Forum (AFMNB)

- Ce modèle propose de créer une ***Assemblée communautaire acadienne*** (ACA) dotée d'un Conseil de concertation élu par l'Assemblée et qui se réunirait tous les trois ans et siégerait deux fois par année. Un comité exécutif assurerait la gestion administrative de l'ACA ainsi que le suivi des dossiers.

8 - Qui devrait être représenté par une Assemblée délibérante? Quels moyens proposez-vous pour désigner ces groupes?

Afin de garder l'intérêt des lecteurs et lectrices, nous éviterons de faire l'analyse de tous les mécanismes proposés en réponse directe ou indirecte aux questions plus techniques qui suivent. Pour ne pas alourdir indûment le texte, nous nous limiterons à étayer un certain nombre de points qui semblent faire l'unanimité.

L'AJEFNB, en s'appuyant sur les propositions de plusieurs panélistes entendus par la Commission le 3 février 2006 à Moncton et dont les interventions sont accessibles à tous, propose ce qui suit :

> *Tout d'abord, les prémisses de cette représentation devront être construites sur la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Cette Assemblée devra représenter toutes les personnes francophones et acadiennes. L'établissement d'une liste de ces gens pourrait se faire au moyen d'un genre de recensement de la population francophone et acadienne.*

Et le CALNB ajoute :

> *[…] ce parlement acadien [forum en question] doit limiter son territoire à celui du Nouveau-Brunswick.*

9 - Quelle serait la composition d'une Assemblée délibérante?

Les quatre principaux modèles suggérés en réponse à la question 7 donnent des indications précises sur la composition de cette assemblée. Nous n'y reviendrons pas ici.

10 - Comment seraient élus ou nommés les membres de l'assemblée?

Les organismes qui ont répondu estiment que seule une élection permettra d'assurer la légitimité de l'Assemblée délibérante.

> *[…] les personnes qui y siègent sont élues. Cette élection pourrait se dérouler selon des modèles existants, p. ex. le Conseil scolaire.* (*FCB*)

Cependant, compte tenu du très faible taux de participation à quelque élection que ce soit, les organismes sont peu nombreux à favoriser une élection au suffrage universel.

> *Pour l'élection de députés, il nous paraîtrait souhaitable d'écarter un mécanisme électoral direct en faveur d'un mécanisme indirect, inspiré par exemple du système des primaires américaines.* (CALNB)

11 - Quel mode de financement suggérez-vous pour cette Assemblée délibérante?

L'AJEFNB exprime ainsi sa position :

> *Ce projet d'Assemblée délibérante se doit d'être autofinancé le plus possible s'il veut assurer sa pérennité. L'Assemblée doit être redevable à la société civile acadienne et francophone plutôt qu'aux différents paliers gouvernementaux en raison de financement qui proviendrait de ces derniers.*

Toujours selon l'AJEFNB :

> *Cet autofinancement pourrait se réaliser de plusieurs façons, notamment en prélevant une cotisation des membres de l'Assemblée, en créant une Fondation quelconque ou en recevant des dons planifiés, etc. Il est évident que cette forme de financement est quelque peu utopique, mais loin de nous l'idée qu'elle soit inatteignable!*

Pour la FCB, une assemblée délibérante :

> *...devrait tirer une partie importante des ressources nécessaires à son fonctionnement à partir de ses propres moyens, qu'il faudra bien sûr inventer.*

Quant à l'AAAPNB, elle dit :

> *Nous ne pensons pas que l'Assemblée aura un pouvoir de taxation; elle sera donc financée comme un organisme acadien.*

12 - Quel rôle devraient jouer les organismes francophones et acadiens actuels dans le contexte d'une Assemblée délibérante?

Voici ce que suggère encore l'AJEFNB :

> *Sans leur enlever leurs rôles respectifs sur l'échiquier politique et dans la société civile acadienne et francophone, les organismes francophones devront continuer à exercer leurs activités en marge de celles de l'Assemblée délibérante, un fonctionnement s'appuyant sur l'adage selon lequel l'union fait la force!*

En dernier lieu, nous soulignons que le milieu associatif s'entend sur la nécessité de recourir à la formule des Conventions organisées sur une base régulière, qu'il y ait ou non création d'une Assemblée délibérante.

Conclusion de l'analyse descriptive des onze mémoires du milieu associatif

Nous concluons ici la description non exhaustive du contenu des onze mémoires provenant des associations. Nous sommes loin d'avoir présenté tout le contenu des divers modèles riches en idées et qui expriment une forte volonté de changement. Pour en saisir toute la portée, les lecteurs devront en faire la lecture personnelle et exhaustive. Cependant, nous avons voulu démontrer que les associations qui ont participé à l'exercice de la Commission lui ont fourni des propositions dont elle pourra se servir dans l'élaboration de son propre modèle.

La prochaine section cède la parole aux particuliers, les citoyens et citoyennes qui ont fait parvenir à la Commission des mémoires, des commentaires et des suggestions quant à son mandat. Plusieurs mémoires sont présentés individuellement et d'autres reflètent le travail de deux ou plusieurs personnes.

c) Analyse descriptive des mémoires individuels – dix-neuf mémoires ou commentaires

Après lecture des mémoires et commentaires individuels que nous avons reçus, il nous apparaît présomptueux de tenter d'en faire une synthèse. Nous choisissons donc de laisser la parole aux individus et de vous présenter les citations qui reflètent le mieux l'ensemble des opinions exprimées.

1 - Pensez vous que les structures actuelles de gouvernance vous représentent bien?

À l'unanimité, les particuliers répondent par la négative. Cependant, les raisons invoquées varient.

> *À l'aube du 21e siècle, force est de constater au Canada, et spécifiquement au N.-B., que les minorités francophones ne sont pas ou sont peu représentées, et de ce fait ne participent pas aux décisions vitales qui les concernent.* (M. Lacaux)

> *Le monde associatif semble avoir perdu un peu de sa force, c'est-à-dire un peu de sa crédibilité et de sa légitimité, de son efficacité comme représentant du citoyen acadien; ce constat met en évidence le besoin pour la SAANB en particulier, d'être transformée en un espace acadien plus légitime et crédible, davantage représentatif du citoyen acadien.* (Groupe de citoyens - Dieppe)

> *L'Acadie politique ne détient pas le plein pouvoir. Elle le partage avec la communauté majoritaire de langue anglaise… Au moment où il y a partage du pouvoir, il y a nécessairement des compromis à faire. Et trop souvent, ce sont ces compromis qui ont empêché la communauté acadienne et francophone de pleinement s'épanouir.* (M. G. Caissie)

2 - Souhaitez-vous une Assemblée délibérante?

Bien qu'elles trouvent légitime que la société civile acadienne veuille décider elle-même de son avenir et de son développement dans toutes les sphères d'activités, un certain nombre de personnes ne croient pas que la création d'une Assemblée délibérante soit la solution.

> *Les Acadiens sentiraient-ils le besoin de se doter d'une Assemblée constituante s'il existait, au Nouveau-Brunswick un parti politique représentant les Acadiens? Je réponds non… Reste le niveau municipal. À mon avis, c'est de ce côté qu'il faut explorer les possibilités d'assurer l'avenir de la société acadienne, en donnant à nos élus municipaux le mandat de promouvoir le développement de la société acadienne.* (G. Boudreau)

Une intervenante pousse sa réflexion plus loin et va jusqu'à dire :

> *Avant même de parler de gouvernance et d'Assemblée délibérante, nous devrions réclamer, pour la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, la reconnaissance du Nord de la province comme terre d'accueil pour les Acadiens et les francophones, le lieu où ils et elles ont vécu et prospéré envers et contre tous, mais surtout pour servir de baume à appliquer sur notre passé de déportés. Cette reconnaissance, même si elle n'était que virtuelle, pourrait nous permettre de nous considérer comme un peuple et d'ainsi espérer un jour qu'une Assemblée délibérante (ou autre), qui engloberait autant le milieu associatif que les individus, devienne le moyen et le véhicule de notre prise en charge en tant que société acadienne vivant au Nouveau-Brunswick.* (C. Paulin)

La plupart des mémoires individuels expriment le souhait que la communauté acadienne se dote d'une structure de représentation plus légitime et qui reflète mieux le visage de l'Acadie plurielle. Néanmoins, les motivations de chacun et chacune varient selon l'analyse qu'ils font des besoins.

> *Un forum qui permet aux personnes de s'exprimer comme individu et non comme membre d'un groupe ou d'une organisation, voilà du nouveau dans le firmament des organismes de l'Acadie.*
> (L. McLaughlin)

> *Il faut profiter de la conjoncture actuelle où se construit la nouvelle gouvernance pour favoriser l'émergence d'un lieu d'échanges, de concertation et d'affirmations des valeurs propres à nos communautés et devant êtres prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques nous concernant.* (P. Bouchard et S. Vézina)

> *Cette notion représente quelque chose d'extrêmement positif, le point de départ d'un projet de société, pour continuer de grandir et d'évoluer.* (C. Chevrier)

> *Le projet d'une Assemblée délibérante est une belle occasion de créer une façon de s'exprimer, de se parler, de débattre et de prendre des décisions quant aux affaires acadiennes et aux besoins acadiens.* (Groupe de citoyens - Dieppe)

*Au-delà du Forum de concertation des organismes acadiens actuellement en place, je trouve que l'Acadie du Nouveau-Brunswick devrait se doter d'un organisme représentant la voie d'un peuple ou d'une société. La communauté s'intéressant à l'alphabétisme ou à la littératie des Acadiennes et Acadiens a besoin, à mon avis, d'une structure de gouvernance de l'Acadie où elle pourrait faire valoir l'importance d'une société pleinement alphabétisée, un corps ou un organisme qui saurait établir des priorités et élaborer des stratégies globales et intersectorielles menant à des projets de société. (*C. Vautour)

Une Assemblée nationale contribuera à l'émergence d'une opinion acadienne et d'une vue d'ensemble. Elle contribuera fortement à atténuer, sinon à faire disparaître, l'esprit de clocher. (A. W. Landry)

3 - Quelles valeurs devraient guider le projet d'une Assemblée délibérante?

Comme dans les mémoires provenant du milieu associatif, les termes qui reviennent le plus souvent sont : démocratie, représentation inclusive, ouverture sur le monde, autonomie.

4 - Quels domaines d'intervention devraient relever de l'Assemblée?

D'une façon générale, les mémoires individuels font état des domaines suivants : santé, éducation, art, culture, social, économie, politique, et justice.

Nous devrions aspirer à gérer le maximum d'éléments de notre vie collective, que la Communauté française de Belgique appelle les droits personnalisables, à savoir l'éducation, la santé, la culture, le développement social et économique, donc les ressources naturelles et la justice. Nous devons aspirer à contrôler ce qui définit notre âme collective, notre être collectif, notre existence comme « corpus politique » ou corps politique. (J. M. Nadeau)

5 - Quels pouvoirs devrait posséder cette Assemblée?

Il apparaît clairement dans les réponses à la première question de la Commission que de nombreux citoyens acadiens et francophones ne se sentent pas toujours bien représentés auprès des gouvernements. Comme le souligne l'un d'eux, les députés élus sont trop engagés dans une démarche partisane et la SAANB manque souvent de légitimité auprès de ses élus, faute d'être élue elle-même.

De nombreux mémoires ou commentaires individuels expriment donc l'espoir d'obtenir, grâce à l'Assemblée délibérante, un plus grand pouvoir politique pour les Acadiens et francophones de la province.

> *À défaut d'un plein contrôle de sa sphère politique, la société civile acadienne peut très certainement influencer proactivement le politique en faveur de la vision souhaitée et de l'approche que l'on privilégie, mais encore faut-il qu'elle soit différente, stimulante et innovatrice.* (M. Doiron)

> *Veiller au développement global de la communauté en influençant l'élaboration des politiques publiques et les stratégies de développement qui ont une incidence sur les Acadiens et en mettant de l'avant des éléments de solutions.* (R. Frenette)

> *Elle [l'Assemblée] doit aussi détenir certains pouvoirs de décision, tel que par exemple celui de répartir des fonds octroyés à la communauté par divers organismes gouvernementaux.* (J. Belliveau, G. Cyr et A. Leclerc)

> *L'Assemblée délibérante aura autant le mandat de créer une opinion publique acadienne, de construire le sujet politique acadien, que de représenter la société.* (J.-Y. Thériault)

> *Principal interlocuteur des gouvernements.* (N. Gallant)

6 - Quel degré d'autonomie devrait posséder l'Assemblée délibérante?

De nombreux individus aspirent à acquérir une plus grande autonomie tant par rapport aux gouvernements que par rapport au mouvement associatif de façon à créer un espace où chacun et chacune pourront exercer tous leurs droits et devoirs.

> *L'Assemblée devrait être complètement indépendante et autonome de toute autre institution ou organisation : gouvernement provincial ou fédéral, partis politiques, municipalités, SAANB, organismes à but non lucratif, corporations, institutions religieuses, etc. Elle ne devrait répondre qu'au peuple acadien.* (D. LeBlanc)

> *Si nous voulons prendre en charge notre destinée socioéconomique, éducative et juridique, nous devons mettre en place une assemblée qui réunit des personnes non partisanes, des femmes et des hommes déterminés, convaincus et engagés à faire avancer les préoccupations de la société acadienne, mais surtout des personnes détachées de toute emprise politique les empêchant de mener à terme le mandat qui leur serait confié.* (J.-A. Gaudet)

7 – Quel modèle d'Assemblée délibérante suggérez-vous?

Quelques modèles proposés par les particuliers s'apparentent à ceux qui ont été présentés dans les mémoires des organismes.

> *Nous estimons que le projet d'« Assemblée délibérante » devrait prendre la forme de « forums hybrides » (hybrides parce que composés de personnes, expertes ou non, issues de différents milieux) et où est supprimée la distinction entre faits et valeurs, et entre connaissances techniques et traits culturels.* (P. Bouchard et S. Vézina)

> *Cette réflexion sur la représentation ne pourrait-elle pas conduire à une réorganisation de la SAANB pour la transformer en Assemblée communautaire délibérante? Elle dispose déjà du personnel et des*

ressources pour travailler à la mise en œuvre d'une partie des grands objectifs de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. L'Assemblée délibérante pourrait devenir son organisme décisionnel. (J. Belliveau, G. Cyr et A. Leclerc)

[...] mi-Assemblée délibérante représentative dans le sens classique du terme, mi-Forum de concertation. Il s'agirait d'une Assemblée populaire réunissant la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, mais permettant une participation populaire. Elle se réunirait tous les deux ans, aurait un programme précis qui consisterait à tracer un ***plan d'action*** *commun envers lequel s'engagerait l'ensemble des organisations participantes. Toutes seraient signataires d'un* ***protocole*** *largement diffusé auprès des gouvernements provincial, fédéral et municipaux, et promu auprès de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Ce protocole engloberait les grandes priorités de notre communauté.* (B. Richard)

Deux autres mémoires, celui de Nicole Gallant et celui du Groupe de citoyens de Dieppe, proposent des modèles trop bien élaborés pour pouvoir en faire ici un résumé qui leur rende justice. Les lecteurs ont toutefois la possibilité d'en faire une lecture exhaustive en visitant le site Web de la Commission.

8 - Qui devrait être représenté par une Assemblée délibérante? Quels moyens proposez-vous pour identifier ces personnes?

Cette question suscite depuis de nombreuses années des discussions souvent très animées, voire émotives. Il est particulièrement difficile de trouver dans les mémoires et commentaires individuels une réponse qui fasse l'unanimité ou tout au moins qui s'approche d'un consensus. Pour certaines personnes, l'Assemblée délibérante doit représenter les citoyens acadiens; pour d'autres, puisqu'elle se veut rassembleuse, elle doit représenter les Acadiens et les francophones.

Un participant aux audiences de Dieppe illustre la situation ainsi :

> *Ces deux termes ne sont pas réconciliables. Nous ne sommes pas des franco-ontariens, et nous cherchons des moyens de consolider le pouvoir politique des Acadiens dans la province.*

9 - Quelle serait la composition d'une Assemblée délibérante?

> *À mon avis, l'Assemblée délibérante proposée doit être composée d'élus. On devra sans doute étudier divers plans de division géo-démographique de la province afin de trouver la formule qui respecte le mieux à la fois la représentation proportionnelle et les communautés d'intérêt. Mais il n'est peut-être pas nécessaire de partir de zéro. Regardons la tribune provinciale que nous avons déjà en place dans le Forum des organismes acadiens et francophones, et voyons quelles modifications lui faire subir afin d'en faire une Assemblée conforme aux principes essentiels que l'on veut voir respecter selon les finalités et que l'on veut lui donner. Comme prémisse, toutes les factions de la société civile doivent pouvoir s'y reconnaître une voix représentative.* (C. Sippley)

10 - Comment seraient élus ou nommés les membres de l'assemblée?

Comme les organismes qui se sont prononcés sur cette question, les particuliers sont d'avis que la légitimité de l'Assemblée dépend en grande partie de l'élection de ses représentants. Les opinions sont cependant partagées à peu près également lorsqu'on parle d'une élection au suffrage universel et pour les mêmes raisons que celles avancées par les organismes.

11 - Quel mode de financement suggérez-vous pour l'Assemblée délibérante?

Les mémoires individuels proposent plusieurs possibilités de financement, par exemple :

> *Il me semble aussi que, pour protéger son indépendance, cette Assemblée délibérante, au moins la première, devrait être financée par la communauté sans l'aide de l'État.* (B. Richard)

> *La vraie autonomie passe par la liberté de parole, et pour l'exercer à sa pleine valeur, nous devons jouir d'une autonomie financière. Se donner des moyens exige aussi d'élaborer un plan de financement et de négocier notre juste part du gâteau auprès des instances gouvernementales.* (J.-A. Gaudet)

> *Si le projet de l'Assemblée est bien défini et réussit à répondre aux attentes de la majorité des Acadiens et Acadiennes, alors ces mêmes seraient probablement plus aptes à y adhérer, par le biais de cotisations et de dons. Un comité de finances bien organisé réussirait normalement à aller chercher les centaines de milliers ou les millions de dollars nécessaires pour faire rouler l'Assemblée d'année en année. La Commission aurait aussi avantage à étudier la possibilité que l'Assemblée remplace éventuellement la SAANB […], ce qui lui permettrait d'avoir accès aux sommes gouvernementales habituellement réservées à cette dernière. Enfin, il serait important pour l'Assemblée de pouvoir compter éventuellement sur une enveloppe de financement garantie par le gouvernement provincial et le gouvernement du Canada (entente signée).* (D. LeBlanc)

> *Je proposerais qu'en plus de contributions fédérales dans le cadre du développement des communautés de langues officielles en milieu minoritaire, les gouvernances municipales et de DSL acceptent de financer les coûts de participation des élus de leur région selon une formule établie entre elles au prorata de leur assiette fiscale. Peut-être voudront-elles étudier la possibilité d'établir une légère taxe municipale à cette fin spécifique? Le ministère des Affaires intergouvernementales aurait peut-être intérêt également à subventionner un tel organisme.* (C. Sippley)

Redistribution aux francophones du N.-B. de la part fiscale légale qui leur revient compte tenu de la population francophone reconnue, réelle et effective, les principes d'assimilation passée n'étant pas un argument de contre choix. TPS /TAXE FÉDÉRALE /part IMPÔTS CITOYENS/ DROITS ET TAXES DIVERSES. (M. Lacaux)

Le budget de la communauté sera constitué principalement par la péréquation intraprovinciale. On pourrait en fait déterminer que 30 pour cent du budget provincial courant serait automatiquement octroyé à l'Assemblée délibérante acadienne (comme un autre 30 pour cent serait aux mains des instances anglophones de représentation qu'ils choisiraient), montant qui pourrait constituer environ 70 pour cent du budget de fonctionnement de l'Assemblée délibérante. Sur un budget provincial actuel de 5 milliards de dollars, cela représenterait 1,5 milliard de dollars en argent communautaire. L'autre 40 pour cent du budget provincial constituerait le budget conjoint intercommunautaire sur lequel on devra s'entendre avec les autres à l'Assemblée législative quant à son utilisation. […]. (J. M. Nadeau)

Conclusion de l'analyse descriptive des mémoires individuels

Ainsi se termine la prise de parole de dix-neuf citoyennes et citoyennes, exprimée dans des mémoires individuels ou de groupe. Évidemment, la richesse du contenu de ces mémoires ne peut être appréciée que par une lecture attentive. Nous espérons cependant en avoir respecté l'esprit et la lettre.

Voici maintenant la dernière synthèse et non la moindre, celle qui recoupe le contenu des audiences qui se sont déroulées dans onze régions acadiennes et francophones de la province du Nouveau-Brunswick.

d) Synthèse des commentaires du public présent aux audiences

Si nous excluons les présentateurs des mémoires, on peut en déduire qu'environ cent citoyens et citoyennes sans aucune attache avec le milieu associatif se sont présentés aux audiences. Un bon nombre de ces personnes ont admis avoir plus de questions à poser que de réponses à apporter. Peu d'entre elles avaient participé à la Convention 2004; ainsi, elles ne comprenaient pas toujours d'où venait le mandat de la Commission ni les raisons qui ont amené six cents personnes à vouloir une meilleure représentation. Pour plusieurs, la question de la gouvernance de la société civile était loin de leurs préoccupations quotidiennes. Ainsi, les coprésidents ont dû faire beaucoup de travail d'information, voire d'éducation, sur le fonctionnement du milieu associatif et sur le rôle des organismes porte-parole.

Se fiant aux petits groupes de personnes présentes aux audiences, plusieurs intervenant et intervenantes pensent que la population ne se sent pas vraiment concernée par les travaux de la Commission. C'est trop compliqué et trop loin de leurs intérêts quotidiens.

Néanmoins, après la présentation des mémoires ou en réponse aux questions des commissaires, toutes les personnes présentes se sont exprimées et semblaient très à l'aise de le faire. Comme dans les mémoires présentés, les citoyens et citoyennes ont des avis partagés sur les différentes questions posées.

1 - Pensez-vous que les structures actuelles de gouvernance vous représentent bien?

Non

L'absence de gouvernance locale dans les Districts de services locaux (DSL) constitue un réel problème pour une grande majorité des individus qui se sont exprimés pendant les audiences publiques.

Plusieurs s'interrogent sur le réel pouvoir des députés acadiens à défendre les intérêts particuliers des Acadiens et francophones à l'Assemblée législative. Une fois qu'ils sont élus, ils semblent mettre de côté les besoins des électeurs pour suivre la ligne du parti.

Beaucoup ne connaissent même pas l'existence du Forum de concertation et n'ont aucune idée de son rôle. D'autres pensent que le Forum ne fait que gérer les ententes Canada - Communautés.

> *Je suis une petite citoyenne qui se dit acadienne. Je ne comprends pas de quel secteur vous parlez, et je ne vois pas où je vais trouver de quoi accrocher mes enfants*. (P. C.)

Si plusieurs reconnaissent le travail de la SAANB, ils n'en sont pas tous membres et plusieurs se sentent exclus des débats.

Oui

Quelques personnes pensent qu'il n'y a pas vraiment un besoin pour une nouvelle structure:

> *… avec le Forum et la SAANB, on devrait être capable de faire mieux.* (D. A.)

> *Il faut simplement restructurer le Forum pour lui donner plus de légitimité et de pouvoirs. Je vois mal qu'on se lance dans une autre structure, à moins de créer un parti politique.* (P. C.)

2 - Souhaitez-vous une Assemblée délibérante?

Un bon nombre de participants sont plutôt d'accord avec la création d'une Assemblée délibérante élue.

> *C'est une étape obligée qui devrait nous mener à une plus grande autonomie, du genre de celle proposée par Jean-Marie Nadeau.* (D. F.)

Cependant, compte tenu du peu d'engagement politique de la population et du faible taux de participation aux différentes élections, plusieurs personnes se questionnent tout de même sur la faisabilité du projet. D'autres craignent qu'en créant une nouvelle structure, on retrouve encore les mêmes personnes qui s'engagent.

> *Cela risque d'affaiblir le mouvement associatif, et cela ne sera pas plus représentatif.* (G. C.)

Un intervenant dit qu'il ne faut pas jeter la SAANB par terre, mais lui donner un autre rôle. Il propose que l'on garde la SAANB et qu'on la laisse travailler, mais sans qu'elle ait un plus grand pouvoir politique.

On lui rétorque que la SAANB est l'organisme qui a eu le plus de succès et qui été le plus écouté par l'appareil politique quand à l'époque Hatfield, le Parti acadien avait un programme politique.

Un intervenant, à Richibouctou, constate qu'il y a encore ce qu'on pourrait appeler un clivage entre les générations. D'un côté, les aînés qui, pour de multiples raisons, semblent prôner le statu quo, et de l'autre, les jeunes, qui cherchent plus de représentativité et d'autonomie pour la société acadienne. Selon lui, il faut réconcilier ces deux visions.

Un autre intervenant souhaite une Assemblée délibérante, mais s'inquiète de la représentativité des gens en régions rurales, des jeunes et des femmes. Un autre affirme : « Nous avons besoin d'un lieu pour parler d'une seule voix ».

3 - Quelles valeurs devraient guider le projet d'une Assemblée délibérante?

Démocratie, légitimité, inclusion et autonomie sont des mots qui reviennent souvent.

4 - Quels domaines d'intervention devraient relever de cette Assemblée?

5 – Quels pouvoirs devrait posséder cette Assemblée?

6 - Quel degré d'autonomie devrait posséder cette Assemblée?

7 – Quel modèle d'Assemblée délibérante suggérez-vous?

Les participants et participantes aux audiences publiques ne se sont pas vraiment exprimés sur cette question ni sur les questions subséquentes. Cependant, on peut dire qu'ils souhaitent avoir leur mot à dire sur les questions qui les concernent directement : l'environnement, l'éducation et la santé.

Beaucoup de gens parlent de la nécessité de tenir une convention régulièrement. Celle-ci donnerait les grandes orientations à suivre. Il faudrait un bureau de direction et du personnel pour travailler entre les Conventions. Cette tâche pourrait être assumée par la SAANB. Quant à l'indépendance financière de la nouvelle structure, on la mentionne souvent, sans y trouver de solution.

Conclusion de la synthèse des audiences publiques

Nous concluons cette partie sur les audiences publiques en soulignant qu'elles ont fait surgir aux yeux des commissaires une Acadie plurielle représentée par des citoyens et citoyennes qui souhaitent du changement et mettent beaucoup d'espoir dans les travaux de la Commission.

Les associations, les particuliers et le public ont fourni à la Commission un matériel de réflexion riche et dense qui a été ensuite lu et relu, analysé, synthétisé et discuté à fond lors de plusieurs rencontres des commissaires. Les commissaires en sont arrivés à la conclusion qu'ils disposaient suffisamment de données pour continuer leur travail.

Le résultat du travail d'analyse, de réflexion et d'élaboration qui a conduit à la structuration d'un modèle par la Commission est présenté dans la partie qui suit.

G – PAROLE AUX COMMISSAIRES-

Les commissaires tiennent maintenant à formuler un certain nombre de constatations quant aux questions suivantes directement liées à leur mandat : a) participation de la société civile aux travaux de la Commission; b) exploration et vérification de l'intérêt de la population pour des questions de pouvoir, de politique et d'autonomie. Les commissaires exprimeront ensuite leur position sur les questions et préoccupations soulevées par l'ensemble de leurs travaux.

a) Constatations sur la participation de la société civile

Notre mandat exigeait que nous menions une consultation publique. Nous l'avons fait en parcourant la province et en sollicitant le plus possible la participation de toute la population et des principaux acteurs de la gouvernance de la société civile en Acadie.

Pour émettre ses constatations sur la participation aux audiences, la Commission s'appuie sur la définition de la société civile comme *l'ensemble des rapports entre les individus, les structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État*.

Nous sommes satisfaits de la richesse des mémoires et commentaires reçus, ainsi que du nombre et de la qualité des interventions entendues au cours des audiences publiques. En effet, cent soixante-deux citoyens et citoyennes, dix-neuf particuliers et onze associations ont participé aux audiences et nous ont soumis des mémoires.

Notre analyse descriptive, présentée à la partie *F,* permet de vérifier cette assertion. Les commissaires tiennent à souligner toute leur reconnaissance pour ce travail de réflexion et de participation à leurs travaux.

Néanmoins, les commissaires constatent que ce ne sont pas tous les acteurs de la société civile qui ont participé à leurs travaux. En effet, plusieurs organismes ont décidé de s'abstenir; c'est une décision qui leur revient. Malgré ces abstentions, nous estimons que les réponses obtenues au cours du processus de consultation nous permettent de remplir le mandat qui nous a été confié.

L'abstention de certains groupes au processus de consultation nous a étonnés et nous tenons à en discuter. Selon nous, si cette abstention se poursuit, elle aura des effets sur la qualité et l'efficacité de la gouvernance de notre société civile.

Le milieu associatif

Sept organismes, sur la trentaine que compte le Forum, ont décidé de partager leur point de vue sur cette question cruciale et complexe de la gouvernance de la société civile acadienne et francophone. Puisque le Forum de concertation avait accepté de donner suite aux recommandations du chantier **Gouvernance** de la Convention 2004, nous aurions souhaité que ses membres soient plus nombreux à s'exprimer.

Nous avons pris bonne note des propos que nous avons entendus au sujet des deux organismes porte-parole actuels de la Communauté acadienne : le Forum de concertation des organismes acadiens et la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. À l'un, on reproche d'être trop préoccupé par la gestion des ententes de collaboration avec le

gouvernement fédéral et de ne pas être assez actif dans les dossiers d'actualité provinciale; à l'autre, tout en y étant très attaché, on reproche de ne pas mieux représenter les citoyens et citoyennes dans toutes les sphères de la vie quotidienne et de ne pas accorder assez de place aux femmes et aux jeunes.

Loin de nous l'idée de décrier l'immense travail accompli par ces organismes. Nous craignons cependant, comme ceux et celles qui l'ont maintes fois souligné devant la Commission, que l'approche presqu'uniquement sectorielle des défis que nous avons à relever collectivement ne contribue au développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Le milieu économique

Le milieu économique, représenté en partie seulement au Forum de concertation, n'a pas participé officiellement aux travaux de la Commission. Pour envisager le développement durable de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, nous avons besoin de ce secteur comme partenaire essentiel. Il devra poursuivre sa réflexion pour affirmer et assurer la complémentarité de nos forces économiques et sociales.

Les réseaux de femmes

Les femmes ont assisté à titre individuel et participé pleinement aux audiences. Depuis toujours, elles sont très présentes dans le milieu de l'éducation et de la santé. Cependant, nous savons qu'elles se retrouvent en très petit nombre dans les postes décisionnels de toutes nos institutions : politiques, économiques, postes administratifs, etc. Les commissaires auraient souhaité que les réseaux de femmes s'inscrivent dans la démarche proposée pour définir un modèle de gouvernance leur permettant d'être plus présentes dans les instances de gouvernance.

Les jeunes

Quant aux jeunes de moins de trente ans, quelques-uns seulement sont venus rencontrer la Commission; leur questionnement et leur vision nous ont interpellés. Ces jeunes nous ont fait connaître individuellement leurs inquiétudes au sujet de l'environnement, du manque d'emplois pour les garder en région, de leur recherche d'identité et du danger de l'immersion dans la culture musicale anglophone. La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick a souligné dans son mémoire la place souhaitée par les jeunes. Cependant, dans le cadre même des consultations, nous aurions souhaité que les jeunes gens et les jeunes filles prennent effectivement plus de place.

b) Exploration et vérification de l'intérêt de la population pour des questions de pouvoir, de politique et d'autonomie

Les mémoires soulignent les progrès accomplis depuis une cinquantaine d'années en Acadie du Nouveau-Brunswick en matière d'éducation, de santé, de culture et d'économie. Les associations et les particuliers reconnaissent que ces progrès témoignent, en partie, du travail constant de la SAANB et du Forum de concertation des organismes acadiens.

Cependant, à quelques exceptions près, les auteurs des mémoires constatent ou affirment que la structure de représentation de la société civile acadienne et francophone ne répond pas à leurs besoins ou qu'elle leur apparaît insuffisante.

De plus, la majorité des mémoires et commentaires soulignent certaines lacunes quant à la représentation politique actuelle de la société civile acadienne et francophone dans les structures gouvernementales : municipales, provinciales ou nationales. La plupart des mémoires en faveur d'une Assemblée délibérante souhaitent qu'elle soit la porte-parole officielle de la société civile auprès des gouvernements et qu'elle jouisse d'une grande autonomie tant par rapport au mouvement associatif qu'aux gouvernements.

Les citoyens et citoyennes expriment le manque d'espace public où tenir des débats. Peu d'entre eux participent aux rencontres du Forum de concertation des organismes acadiens et plusieurs ne connaissent même pas son existence. Toutes et tous ne sont pas membres d'un organisme provincial sectoriel et plusieurs déplorent qu'il faille obligatoirement faire partie d'un organisme comme la SAANB pour participer aux discussions sur les enjeux sociopolitiques.

Les citoyens et citoyennes réclament une vision globale contemporaine de l'Acadie, tout comme le font plusieurs organismes du milieu associatif. Cette vision leur semble impossible à définir actuellement à cause de la trop grande sectorisation du tissu social. À l'instar du milieu associatif, ils désirent se prononcer sur certains enjeux : santé, éducation, art, culture, social, économie, politique et justice. Ainsi, ils expriment l'espoir d'obtenir un plus grand pouvoir politique pour les Acadiens et francophones de cette province grâce à la création d'une Assemblée délibérante. Ils veulent créer un espace public où chaque personne pourra mieux revendiquer le respect de ses droits et assumer ses responsabilités citoyennes.

Enfin, une grande majorité des participantes et participants se disent préoccupés par le suivi qui sera donné au rapport de la Commission, rapport dans lequel ils placent beaucoup d'espoir. D'autant plus, soulignent-ils, que la Commission elle-même y aura investi bénévolement temps et énergie.

c) Prise de position de la Commission

Après avoir été à l'écoute de la population, après avoir étudié et analysé très attentivement toutes les données reçues, nous voulons partager avec nos lecteurs et lectrices certaines questions ou préoccupations que ce travail a suscitées.

Prémisses

Nous approuvons la prise de position qui a été exprimée durant les audiences et qui concerne le progrès réel de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans la plupart des domaines. L'Acadie dure et perdure. L'Acadie tient de grandes rencontres, des Congrès, des Sommets, reçoit des invités de partout. Nos artistes, dans tous les domaines culturels, sont de plus en plus reconnus. L'Acadie prend sa place et on nous cite en exemple dans la Francophonie pour avoir réussi à nous épanouir tout en maintenant, dans l'ensemble, la paix sociale avec nos concitoyens. On nous cite aussi comme un modèle d'autonomie culturelle. Tout cela, les commissaires le reconnaissent et ils en sont fiers. Ils trouvent très important de maintenir ces forces vives qui nourrissent notre peuple et lui assurent une grande vitalité.

Toutefois, la Commission a bien senti, dans l'exécution de son mandat, que les Acadiens et les francophones sont à la croisée des chemins pour ce qui est de leur volonté de prendre en charge leur société civile en tant que citoyens et citoyennes responsables.

Plusieurs questions cruciales reviennent fréquemment : le besoin d'une vision globale mieux adaptée aux exigences d'une société moderne, l'identité acadienne, l'exode des jeunes, les disparités régionales, l'isolement de certains Districts de services locaux, l'approche trop sectorielle, le besoin de débats et la participation au développement régional et au mieux-être des personnes et des collectivités.

Le besoin d'une vision globale mieux adaptée

La société civile acadienne du Nouveau-Brunswick manque d'une vision globale et contemporaine et de lieux d'échanges et de discussions, nous ont dit la majorité des participants et participantes aux audiences.

Nous sommes entièrement d'accord avec eux. Il est très bien vu de parler de vision, de mondialisation et de globalisation, mais cela ne se fait pas sans assurer d'abord un fonctionnement intérieur communautaire qui soutienne les citoyens. Or, il n'y a aucun lieu public qui permette la tenue de vrais débats sur les enjeux de société. De plus, pour pouvoir tenir ces débats, la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick doit apprendre à accepter et à stimuler la critique constructive.

Enfin, nous constatons que soixante pour cent de la population acadienne et francophone vit dans des Districts de services locaux. Comme bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes, nous sommes préoccupés du fait que cette population est parfois isolée et ne dispose d'aucun pouvoir politique

local ni mécanisme décisionnel propre. Cela, à nos yeux, justifie le besoin d'une nouvelle structure permettant à la base une meilleure représentation citoyenne.

La question identitaire

Les interventions devant la Commission nous ont démontré que la question identitaire est loin d'être réglée. Cette question a fait surface à maintes reprises dans les mémoires et les interventions des citoyens et citoyennes. Allons-nous affirmer que nous vivons en Acadie et que nous sommes Acadiens et Acadiennes? Allons-nous choisir le terme de francophones pour nous identifier? Pour les uns, ce sont des termes irréconciliables; pour d'autres, nous devons ajouter l'appellation de francophones afin d'inclure les parlants français de toute origine.

Ce tiraillement ou chevauchement identitaire se manifeste depuis trente ans au sujet du nom que l'on donne aux associations acadiennes. Si certaines s'affichent carrément acadiennes, d'autres se nomment associations acadiennes et francophones, et d'autres, tout simplement associations francophones. De même, certaines personnes s'identifient comme bilingues plutôt qu'Acadien ou Acadienne, ce qui dénote une incompréhension de la notion d'identité.

Ces faits nous confirment que la question de l'identité acadienne telle qu'elle se pose en 2006 ne peut plus être mise sous le boisseau. Résoudre cette question très délicate sera sans doute une priorité de la future Assemblée délibérante.

Dans notre rapport, nous avons utilisé à maintes reprises les termes *Acadiens* et *francophones.* Le terme *les francophones* englobe tous les

parlants français qui ne s'identifient pas comme Acadiens, mais qui participent volontiers et pleinement à la culture acadienne. Ces personnes peuvent venir de la province, du Canada ou de n'importe qu'elle région de la Francophonie mondiale.

H - L'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL SOUHAITE PAR LA SOCIETE CIVILE

Nous abordons maintenant nos constatations par suite de notre analyse globale de tous les mémoires et commentaires concernant la mise sur pied d'un nouvel arrangement institutionnel pour notre société civile.

Nous avons déjà souligné pages 26 et 27 les grands changements proposés dans les modèles ou les parties de modèles en provenance du milieu associatif. Ces changements recoupent souvent ceux proposés dans les mémoires des particuliers ou ceux entendus dans les audiences. Nous les reprenons ici pour ensuite continuer nos remarques.

1. *Un amalgame des modèles proposés par les panélistes invités à exposer leurs idées devant la Commission, textes qui figuraient sur le site de la Commission.*
2. *Un organisme délibératif et non exécutif proposé par la SAANB.*
3. *La création d'un Parlement acadien mixte avec des changements importants à la SAANB et au Forum de concertation, proposée par le Conseil d'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick.*

4. *La dissolution de la SAANB et du Forum, proposée par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick. (AFMNB)*

Tout en gardant en mémoire ces diverses propositions, nous avons continué notre analyse des mémoires concernant le mode de représentation souhaité, soit la tenue d'une élection et le mode de scrutin qui conviendrait, si une nouvelle assemblée devait être mise sur pied.

a) Une élection : pourquoi?

Les personnes entendues lors des audiences ont davantage exprimé des idées par rapport au pourquoi d'une nouvelle assemblée (nouvel arrangement institutionnel) que par rapport au comment. Elles ont peu développé la réflexion sur les arrangements comme tels (questions 7 à 10). Cependant, la moitié des mémoires (15 sur 30) ont proposé quelques modalités relatives à l'élection des représentants francophones.

La plupart des mémoires n'ont pas proposé de mode de scrutin spécifique. Toutefois, après analyse, les intervenants qui se sont prononcés ont proposé directement ou indirectement trois (3) modes de scrutin : le scrutin majoritaire uninominal à un tour; le scrutin majoritaire plurinominal à un tour, et le scrutin à représentation proportionnelle. Un seul véritable consensus s'est établi, et c'est celui du recours à des circonscriptions. Par contre, le nombre même de circonscriptions n'a pas donné lieu à un consensus.

Quatre-vingt treize pour cent (93 % ou 14 sur 15) des mémoires analysés - ceux qui abordent les questions (7 à 10) relatives aux propriétés d'un

nouvel arrangement institutionnel _ suggèrent explicitement une représentation régionale ou l'établissement de circonscriptions pour nommer ou élire des représentants de la population. Selon nous, ils suggèrent cette forme de représentation parce que, si les circonscriptions ne sont pas trop vastes, elle permettrait de rapprocher la politique du citoyen et, s'il le désire, lui faciliterait la tâche pour participer à la vie politique, peu importe le type d'arrangement.

De plus, même si l'Acadie n'existe pas en tant qu'entité politique, il existe cependant véritablement des collectivités acadiennes. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux francophones préfèrent la représentation régionale.

Il n'y a pas eu de réel consensus sur le nombre de candidats par circonscription. Quant au nombre de postes de représentants souhaités, il varie de douze (12) à cent cinquante (150), avec une moyenne de cinquante (50) et un écart moyen de trente-deux (32) représentants. Les données sur le nombre de circonscriptions sont significatives. Selon une analyse statistique, quarante-sept pour cent (47 % ou 7 sur 15) des mémoires analysés ont proposé d'utiliser de cinq (5) à sept (7) circonscriptions, ce qui donne une moyenne de 6,2 et un écart moyen de 2,4 circonscriptions. Plus précisément, cinq (5) mémoires sur sept (7) ont nommé les districts scolaires comme exemple de découpage des circonscriptions. Enfin, la majorité des intervenants ont opté pour des circonscriptions plurinominales.

Après avoir étudié les mémoires et opté pour la création d'une nouvelle forme d'assemblée délibérante, les commissaires ont dû réfléchir à la question de tenir ou non des élections ouvertes à tous les Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick. Réflexion faite, nous avons décidé

d'aller de l'avant avec une représentation élue selon un mode électoral universel.

Trois idées clés expliquent notre prise de décision : la participation et la représentativité de chaque citoyen et citoyenne compte tenu d'un juste équilibre entre les particuliers et le milieu associatif; la représentativité des régions; et la légitimité du processus de sélection des représentants et représentantes.

Tout d'abord, nous avons voulu répondre à la demande des citoyens et citoyennes qui pensent que le mode électoral permettrait une représentation pleinement démocratique, même si un possible manque d'engagement de la part des citoyens et citoyennes à cet égard les inquiète. Par ailleurs, la représentativité des régions a été au centre des préoccupations des intervenants aux audiences publiques. Comme eux, nous estimons que seule une élection assurera la légitimité recherchée à l'assemblée délibérante que nous allons proposer à la population.

De plus, la représentation régionale que nous recommandons vise encore à augmenter la notion de représentativité. Notre volonté, en tant que commissaires, est de remettre autant que possible la gouvernance de la société civile acadienne et francophone aux mains des citoyens et citoyennes en passant par une représentation régionale des particuliers et une représentation sectorielle à partir des secteurs choisis.

Enfin, notre choix de tenir des élections nous obligeait à délimiter les circonscriptions électorales pouvant exprimer le mode de représentation que nous souhaitions, et à créer ainsi une carte électorale.

b) La délimitation des circonscriptions électorales

Il existe plusieurs façons de diviser le territoire en circonscriptions. De nombreuses cartes nous permettent de découper la province du Nouveau-Brunswick selon les objectifs recherchés, et les cartes administratives en font état. Nous en avons étudié quelques-unes et après maintes discussions, nous avons choisi celle qui répondrait le mieux à nos objectifs ainsi qu'au besoin des citoyens et citoyennes acadiens et francophones de la province. Pour y arriver, nous avons retenu six (6) règles de base :

1. Identifier les subdivisions de recensement (SDR) qu'il faut garder ensemble pour ne pas diviser une communauté d'intérêts.
2. Délimiter des circonscriptions qui comprennent une (1) seule communauté d'intérêts.
3. Restreindre, si possible, le nombre de circonscriptions afin de délimiter des circonscriptions plurinominales, et surtout, ne pas avoir à en délimiter de trop petites.
4. Utiliser, préférablement, les limites officielles des subdivisions de recensement (SDR), puisque ce niveau de références géographiques correspond aux districts de services locaux, paroisses (PAR), réserves autochtones (R), villes (VL), cités (C), etc.
5. Ne laisser isolée aucune subdivision de recensement (SDR) seule ou non contiguë à une autre, sauf dans le cas des îles.
6. Équilibrer le nombre de représentants francophones par circonscription, ou attribuer à chacune un nombre de représentants proportionnel à son poids démographique.

c) Les postes de représentantes et de représentants régionaux et sectoriels

Avant de choisir une méthode pour réserver les sièges des représentants régionaux et sectoriels dans une nouvelle assemblée délibérante, la Commission s'est penchée sur les aspects suivants :

- Les règles d'éligibilité
- La définition du corps électoral
- Le choix du ratio des représentants des régions et des représentants sectoriels
- L'adoption de règles favorisant les représentations particulières ou la délimitation de circonscriptions qui favorisent la représentation des collectivités, etc.

Une fois l'arrangement institutionnel déterminé, le mode électif et le mode de scrutin choisis, et la carte électorale en mains, nous avons été pleinement en mesure de décider de la création d'une nouvelle assemblée délibérante.

I - CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE

Les commissaires ont décidé de mettre sur pied une nouvelle assemblée délibérante et de la nommer :

Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

a) Proposition relative à la carte électorale

La page qui suit présente maintenant la carte électorale démontrant les circonscriptions choisies pour l'élection des représentants et représentantes régionales selon le nombre qui leur est attribué.

Carte électorale communautaire

Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

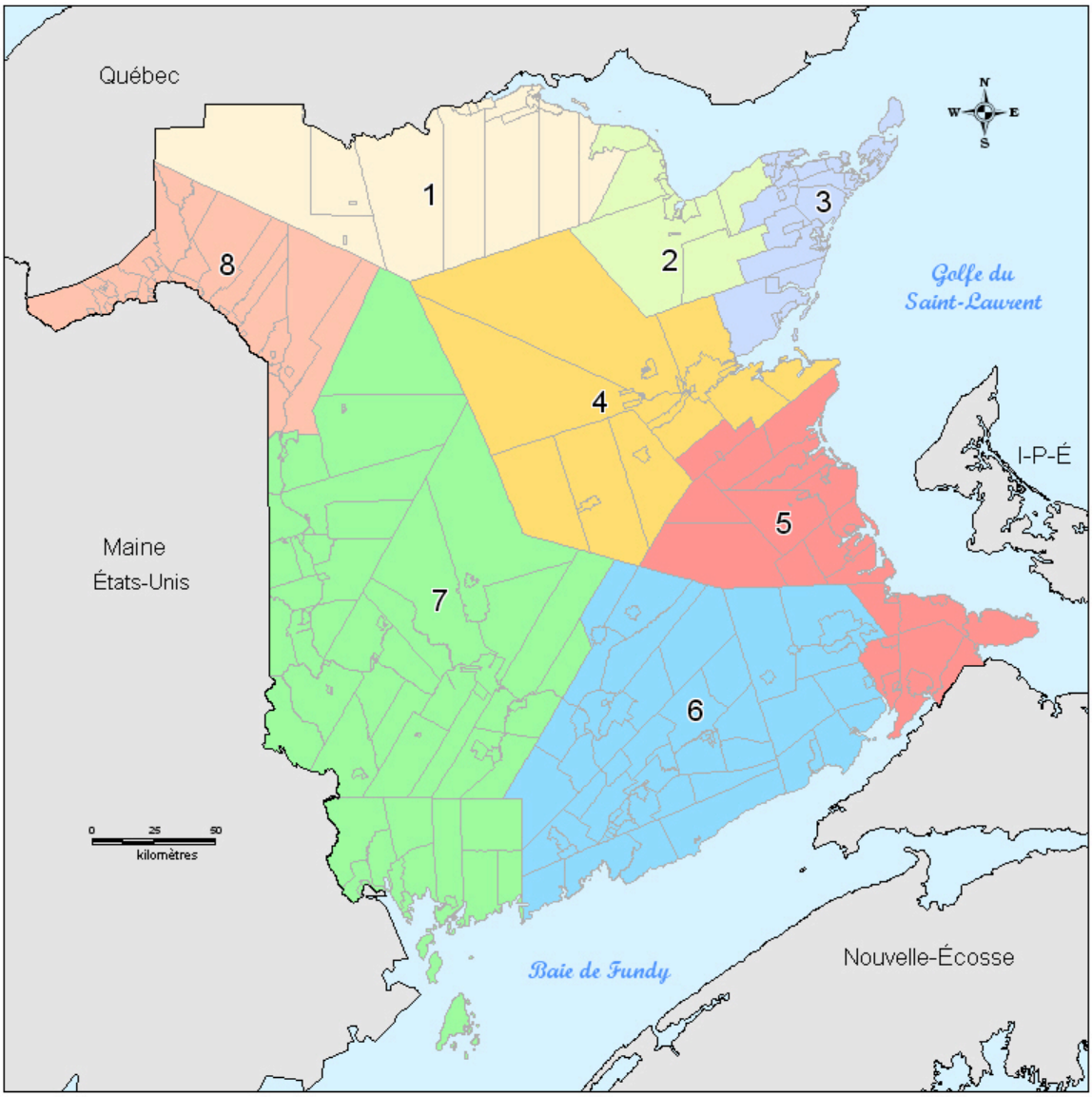

Comme nous l'avons déjà expliqué (pp. 55 et 56), 14 des 15 mémoires analysés suggèrent explicitement une représentation régionale ou l'établissement de circonscriptions pour nommer ou élire les représentants de la population. Comme l'illustre la carte électorale, nous suggérons donc la création de huit (8) circonscriptions, choix qui respecte les six (6) règles de base déjà énumérées. Nous favorisons ainsi une représentation régionale telle qu'elle est souhaitée et démontrée dans les mémoires que nous avons analysés. Nous répondons ainsi au désir des citoyens de pouvoir s'engager plus facilement auprès de la société civile.

Représentants individuels

Nous suggérons aussi quarante (40) représentants individuels pour respecter les communautés d'intérêt et pour assurer une représentation proportionnelle au poids démographique dans chacune des circonscriptions, ce qui explique que la région de Miramichi se retrouve seule. Le nombre de représentants individuels a été choisi en fonction des résultats suivants :

Circonscriptions	***fr.***	***fr. %***	**Représentants**	**Population par représentant**	**Variation, %**
1	22 350	9,4	4	5 587,5	6,3
2	25 050	10,5	4	6 262,5	-5,1
3	51 175	21,5	8	6 396,9	-7,3
4	4 120	1,7	1	4 120,0	30,9
5	43 540	18,3	7	6 220,0	-4,3
6	41 105	17,2	7	5 872,1	1,5
7	9 580	4,0	2	4 790,0	19,6
8	41 530	17,4	7	5 932,9	0,5
	238 450	100%	40	5 961,3	*5,3 (variation moyenne)*

b) Composition de l'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

La Commission a choisi d'avoir deux catégories de représentants et de représentantes pour former l'Assemblée communautaire.

- Des sièges seront réservés aux personnes de chacune des circonscriptions.
- Des sièges seront réservés aux représentants et représentantes des six (6) grands secteurs.

Les modes de scrutin suivants sont prévus pour les élections de ces deux catégories de sièges ainsi que pour la durée du mandat.

1) Mode de scrutin proposé pour les représentantes et représentants individuels

Une représentante ou un représentant individuel est une personne qui représente les Acadiens et les francophones d'une circonscription. Pour élire les quarante représentantes et représentants individuels, nous optons pour le scrutin majoritaire plurinominal à un tour, tel que l'ont suggéré plusieurs intervenants, et auquel nous ajoutons le vote alternatif.

a) Scrutin plurinominal avec vote alternatif

L'électeur a droit à un seul vote, mais il doit classer par ordre de préférence l'ensemble des candidats de sa circonscription. Au moment du décompte, sa voix reviendra dans un premier temps au candidat qui a sa première préférence. Cette voix pourra ensuite être reportée sur le candidat placé en deuxième préférence, en troisième préférence et ainsi de suite. Le candidat ayant obtenu une majorité de voix est automatiquement élu. Les autres candidats élus sont ceux qui obtiennent le plus grand nombre de voix.

Notre objectif étant d'obtenir une élection la plus légitime possible, nous pensons que cette façon de voter nous rapproche de cet objectif, car les candidats ainsi élus obtiendront un fort pourcentage de votes.

b) Exemple d'un bulletin de vote

Numérotez les carrés de 1 à 6 en fonction de vos préférences
CANDIDAT 1
CANDIDAT 2
CANDIDAT 3
CANDIDAT 4
CANDIDAT 5
CANDIDAT 6

Nous suggérons une période de mise en candidature de deux semaines. Pour qu'un candidat ou une candidate puisse se présenter, il ou elle doit recueillir la signature de vingt-cinq (25) personnes qui l'appuient. Chaque circonscription devra collaborer pour qu'il y ait parité de candidatures hommes- femmes au niveau provincial.

Le Bureau d'élection qui doit organiser la première élection à l'Assemblée communautaire négociera avec le Bureau général de la direction des élections du Nouveau-Brunswick pour décider de la tenue des élections. Nous suggérons que les représentantes et représentants soient élus aux quatre ans, lors d'élections générales, en même temps que les élections provinciales ou en même temps que les élections municipales.

c) La durée du mandat

Le mandat des représentants à l'Assemblée communautaire sera de quatre ans.

2) Mode de scrutin proposé pour les représentants et représentantes sectoriels

Une représentante ou un représentant sectoriel est une personne qui oeuvre au sein du secteur en question. Les secteurs retenus sont les suivants : Arts et Culture, Éducation, Santé, Économie, Sociocommunautaire et Environnement, Jeunesse (moins de trente ans).

a) Nombre de représentants sectoriels

Nous suggérons une ou un (1) représentant par secteur, ce qui donne six (6) représentants sectoriels qui s'ajouteront aux quarante (40) représentants individuels. Ainsi, les représentants sectoriels auraient 13 pour cent des sièges. Nous suggérons aussi que les six (6) représentants sectoriels soient élus par les organismes ou associations qui s'identifient aux secteurs en question, et nous leur laissons le choix du mode électif.

b) La durée du mandat

Le mandat des représentants sectoriels à l'Assemblée communautaire sera de quatre ans.

3) ORGANIGRAMME

a) Organigramme schématique

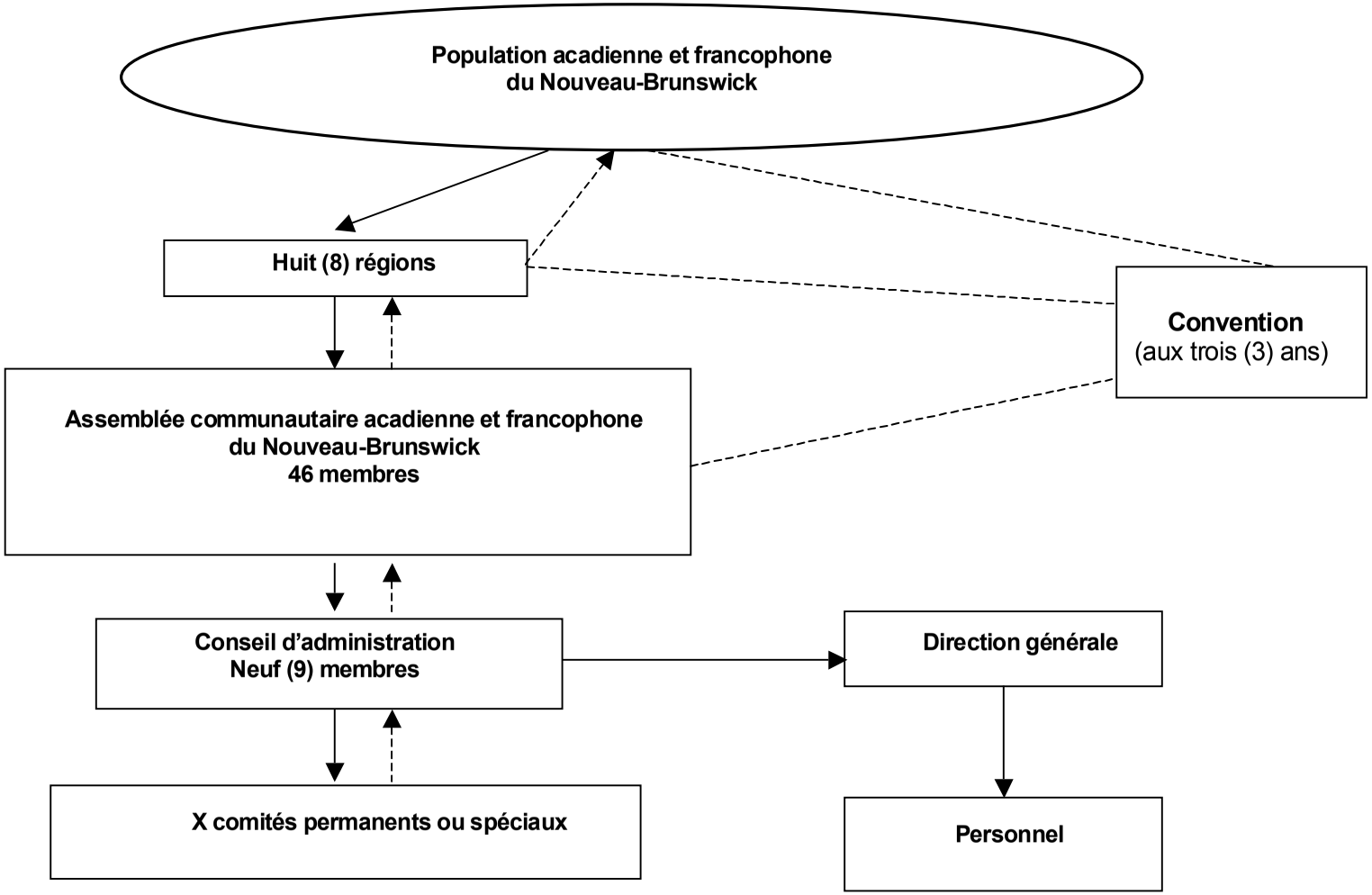

b) Organigramme descriptif

Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

Note : *Les lignes solides de l'organigramme indiquent les supérieurs hiérarchiques.*
Les lignes pointillées indiquent les liens de collaboration.

Population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

Les électeurs et électrices des huit régions de la carte électorale élisent un certain nombre de **délégués et déléguées** à l'Assemblée communautaire francophone acadienne du Nouveau-Brunswick.

Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick (ACAFNB)

L'ACAFNB est composée de quarante-six personnes : quarante (40) déléguées ou délégués régionaux; six (6) représentantes et représentants sectoriels désignés par les organismes membres de chacun des six secteurs. Elle se réunit trois fois par année pour traiter des grands enjeux de la société civile. L'ACAFNB est l'autorité suprême. L'Assemblée communautaire élit le président ou la présidente du Conseil parmi les membres élus au Conseil.

Conseil d'administration

Il est formé de neuf (9) personnes élues par l'Assemblée communautaire : une personne par circonscription, soit huit (8) personnes - en visant la parité homme-femme et la présence d'au moins une personne de moins de trente ans - et une (1) personne représentant l'ensemble des six secteurs. La présidence du Conseil d'administration est élue par l'Assemblée communautaire parmi les membres élus dudit Conseil.

À l'exception de la présidence, les officiers sont élus par le Conseil d'administration. Le Conseil se réunit une fois par mois. Il est redevable à l'Assemblée communautaire. Il détient les pouvoirs décisionnels pour gouverner l'organisme selon les décisions de l'Assemblée. Il s'assure que les décisions respectent l'esprit et les buts stratégiques de l'Assemblée. Le Conseil d'administration est responsable de l'embauche et de la supervision de la direction générale.

Direction générale

Elle est redevable au Conseil d'administration. Elle étudie les dossiers et émet des recommandations. Elle assure la mise en œuvre des orientations générales, des stratégies et des plans d'action de l'Assemblée. Elle administre les ressources et les programmes de l'Assemblée, et en est responsable.

Personnel

Le personnel est embauché par la direction générale, à laquelle elle doit rendre des comptes.

Comités permanents ou spéciaux

Le Conseil d'administration établit la nécessité des différents comités permanents et comités spéciaux. Il alloue les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement des comités. Les comités permanents ou spéciaux répondent au Conseil d'administration.

Convention

Une convention se réunit tous les trois ans pour définir les grandes orientations de développement de la société civile acadienne et francophone et faire le point sur les dossiers d'actualité de la société

acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. La convention est à caractère consultatif et constitue un moment tout désigné pour tenir des activités à caractère festif.

La Commission ne veut pas pousser plus loin la description de la gouvernance interne de la nouvelle assemblée proposée. Ce rôle reviendra aux personnes nouvellement élues et choisies par les citoyennes et citoyens francophones de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Toutefois, il nous apparaît évident que toute assemblée communautaire devra avoir des fondements solides, et à ce sujet, voici la vision que nous soumettons avant de conclure.

J - Notre vision des fondements d'une assemblée délibérante

Pour contribuer à bâtir une Acadie démocratique, moderne, vivante, prospère, inclusive où toutes les personnes seront en mesure d'assumer leurs responsabilités citoyennes, nous suggérons la création de **l'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick**. Elle sera guidée par la vision, la mission et le mandat suivants.

VISION

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est moderne, prospère, inclusive et influente en ce qui concerne son avenir et son développement individuel et collectif.

MISSION

L'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick est le porte-parole légitime de la société civile qu'elle représente.

MANDAT

L'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick représente les Acadiens, les Acadiennes et les francophones du Nouveau-Brunswick, et elle veille à la promotion et à la défense de leurs intérêts. L'Assemblée anime la population cible en rendant possibles des lieux de débats relativement aux enjeux de développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Pour accomplir son mandat, l'Assemblée est habilitée à prendre des décisions quant aux ressources et aux stratégies nécessaires.

VALEURS

Transparence

L'Assemblée communautaire fera preuve de transparence dans ses activités. Ses représentants, par l'entremise de ses gestionnaires, informeront les citoyens et citoyennes du fonctionnement de l'Assemblée, de ses pratiques, de ses intentions, de ses objectifs et de ses résultats.

Intégrité

L'Assemblée communautaire observera les règles de la morale sociale et les devoirs qu'imposent l'honnêteté et la justice. Ses représentants et ses gestionnaires seront solidaires des intérêts de la collectivité.

Égalité

L'Assemblée communautaire, par l'entremise de ses représentants et de ses gestionnaires, affirmera dans son discours et ses actions que les citoyens et citoyennes qu'elle représente ont la même valeur et les mêmes droits de jouir de l'égalité des chances.

Équité

L'Assemblée communautaire fera preuve d'équité en prenant en considération les diverses collectivités acadiennes et francophones qu'elle représente dans leur nombre, leurs besoins, leurs différences et leur diversité.

Autonomie décisionnelle

L'Assemblée communautaire sera autonome dans ses décisions et son fonctionnement.

Fin du mandat de la Commission

À l'occasion du dépôt du rapport qui recommande la création d'une Assemblée communautaire et en décrit le fonctionnement, la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick termine les travaux découlant du mandat attribué en octobre 2005. Selon ce qui a été convenu, la Commission remettra officiellement son rapport au Forum des organismes acadiens le 24 novembre 2006 à Moncton.

CONCLUSION

Toutes les tâches de notre mandat ayant été remplies au meilleur de nos connaissances réunies, nous en arrivons au terme de ce rapport. Les commissaires et l'équipe de travail sont satisfaits du travail accompli. La gouvernance de la société civile par ses citoyennes et citoyens s'est avérée un sujet passionnant, et nous ne pouvons qu'espérer qu'ils prennent le relais dans ce projet.

Après la présentation de l'historique de la Commission, de la définition de notre mandat, du résultat de nos consultations auprès d'experts, d'associations et auprès de la population acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, nous avons été en mesure de présenter une analyse des données recueillies. Nous avons ensuite émis nos constatations et exprimé notre position quant aux enjeux concernant la gouvernance de la société civile. En nous appuyant sur une vision de l'Acadie contemporaine, nous avons proposé la création d'une *Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick* dotée d'un organigramme et d'un modèle de fonctionnement.

Nous sommes maintenant en mesure de vous présenter nos recommandations sur la majorité des sujets abordés lors des travaux de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATIONS SUR...

LE SUIVI AU RAPPORT

1. Que le Forum de concertation des organismes acadiens, en collaboration avec la SAANB, soumette le modèle proposé et les recommandations de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick à un large débat public, afin de répondre à la demande des citoyens et citoyennes.

2. Que soit créé un comité de transition qui aura pour tâche de mettre en œuvre les recommandations de la Commission.

3. Que ce Comité de transition mette sur pied un Bureau chargé d'organiser les premières élections de l'Assemblée communautaire recommandée par la Commission.

LA FONDATION DE L'ASSEMBLÉE

4. Que l'Assemblée communautaire soit constituée légalement selon les normes en vigueur en s'inspirant du document consultatif préparé par la Commission consultative et qui traite des rôles et responsabilités des composantes de la structure proposée.

5. Que l'Assemblée nouvellement constituée soit nommée *Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.*

6. Que l'Assemblée communautaire (ACAFNB) soit le porte-parole légitime de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

LE MODE D'ÉLECTION

7. Qu'un Bureau d'élection réglemente et dirige les élections.

8. Que le tiers au moins des candidatures en provenance des régions soit des femmes.

9. Que l'âge minimal pour voter soit de 16 ans.

10. Que des boîtes de scrutin soient facilement accessibles aux élèves francophones des niveaux secondaire et postsecondaire de la province.

11. Que la première allégeance des élus et élues soit envers l'ACAFNB.

LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS

12. Que l'Assemblée communautaire fasse appel aux forces vives de l'Acadie dans la réalisation de son projet de société.

13. Que l'Assemblée communautaire permette une participation optimale des citoyens et citoyennes aux décisions qui concernent leur développement global.

14. Que l'Assemblée communautaire observe les règles de la morale sociale et les devoirs imposés par l'honnêteté et la justice.

15. Que l'Assemblée communautaire affirme dans son discours et ses actions que les citoyens et citoyennes ont la même valeur humaine et les mêmes droits de jouir de l'égalité des chances.

16. Que l'Assemblée communautaire respecte la société civile en tenant compte des orientations tracées lors des conventions, congrès et assemblées annuelles.

17. Que l'Assemblée communautaire fasse preuve d'équité en prenant en considération les diverses collectivités qu'elle représente dans leur nombre, leur diversité, leurs différences et leurs besoins.

18. Que l'Assemblée communautaire soit un lieu de délibérations où l'on privilégie le choc des idées comme bougie d'allumage.

19. Que l'Assemblée communautaire fasse preuve de transparence dans ses intentions, ses objectifs, ses résultats, son fonctionnement et ses pratiques.

20. Que l'Assemblée communautaire, ses membres et ses gestionnaires, soient solidaires de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en respectant ses intérêts.

LE MANDAT DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

21. Que l'Assemblée communautaire respecte et exécute les grandes priorités de la communauté découlant d'un Plan de développement global accepté par l'Assemblée.

22. Que le Plan global soit largement diffusé auprès des gouvernements fédéral, provincial et municipaux.

23. Que les rapports annuels qui émanent de l'Assemblée communautaire soient présentés officiellement à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

24. Que l'Assemblée communautaire appuie et collabore aux initiatives visant la promotion de la culture acadienne et de la langue française au Nouveau-Brunswick.

25. Que l'Assemblée communautaire appuie toute politique favorisant la participation des jeunes et des personnes aînées, de même que l'atteinte de la parité homme-femme dans tous les secteurs de la vie sociale, et qu'elle y collabore.

LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

26. Que l'Assemblée communautaire non partisane soit composée de quarante (40) membres élus en provenance des huit (8) régions électorales et de six (6) représentantes ou représentants sectoriels choisis par les organismes des secteurs qui ont été retenus par la Commission.

27. Que l'Assemblée communautaire se dote d'un Conseil d'administration de neuf (9) personnes élues par l'Assemblée communautaire : une personne par circonscription, soit huit (8) personnes - en visant la parité homme-femme et la présence d'au moins une personne de moins de trente ans - et une (1) personne représentant l'ensemble des six secteurs.

28. Que l'Assemblée communautaire élise le président ou la présidente du Conseil d'administration parmi les membres élus dudit Conseil.

29. Que le Conseil d'administration gouverne selon les décisions de l'Assemblée communautaire.

30. Que les représentantes ou les représentants élus à l'Assemblée communautaire créent des mécanismes de participation citoyenne et de consultation pour déterminer les enjeux régionaux prioritaires.

31. Que les représentantes ou les représentants sectoriels favorisent la participation des organismes membres de leur secteur et les consultent pour déterminer leurs enjeux prioritaires.

32. Que l'Assemblée communautaire délibère sur les enjeux régionaux, les enjeux sectoriels et les recommandations des comités de travail pour décider des enjeux prioritaires communs à la société acadienne et francophone.

33. Que l'Assemblée communautaire organise à tous les trois ans une convention qui soit l'occasion de faire le point sur les orientations et les grands dossiers de la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

34. Que cette convention à caractère festif soit organisée de façon à célébrer la culture acadienne.

LE MODE DE FINANCEMENT

35. Que l'Assemblée communautaire mette sur pied un comité d'évaluation et de recommandations sur le financement (CERF).

36. Que l'Assemblée communautaire obtienne les contributions fédérales justes et équitables dans le cadre des programmes de développement des communautés de langues officielles en milieu minoritaire.

37. Que l'Assemblée communautaire soit responsable de développer le cadre de l'Accord de contribution du ministère du Patrimoine canadien et de négocier l'enveloppe budgétaire.

38. Que l'Assemblée communautaire soit responsable de développer et de négocier, avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les programmes qui concernent la société civile acadienne et francophone.

39. Que l'Assemblée communautaire trouve d'autres sources de financement.

40. Que l'Assemblée communautaire entame des discussions et négociations afin de voir ce qu'il adviendra du Fonds de l'avenir de la SAANB.

Fin des recommandations

Nous terminons ce rapport, *Vers une Assemblée communautaire représentative et influente,* par une note positive que nous inspire un passage tiré du mémoire d'un jeune Acadien. Cette citation traduit bien notre vision de l'Acadie et de l'Assemblée communautaire acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick :

> *Notre peuple n'est pas condamné au déclin. Dans le monde, et notamment dans les entreprises, les Acadiens apportent chaque jour la preuve de leur dynamisme et de leur créativité. Ces qualités doivent nous permettre d'assurer la réforme de notre sphère publique qui est nécessaire, et urgente. Nous devons nous engager, dans la durée et dans le consensus, sur des grands chantiers de réforme qui s'imposent, notamment au niveau de l'immigration francophone, du développement économique du Nord,de la francisation des milieux de travail, de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement. Si nous ne faisons rien, le risque que l'Acadie décroche de sa lancée actuelle dans de nombreux domaines serait bien réel. C'est dans cette perspective que s'inscrit la nécessité d'établir une assemblée nous permettant d'influencer l'opinion publique et surtout les décideurs gouvernementaux.*
> (M. Caissie)

Signatures des commissaires :

Annette Landry-Roy, coprésidente

André Gibbs

Jean-Luc Bélanger, coprésident

Diane Hachey

Louis-Philippe Albert

Marco Morency

Pierrette Fortin

Nancy Rousselle

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Gilles Allain
Claudette Allain
Jean-François Arseneau
Kevin Arseneau
Madeleine Arseneau
Maurice Arseneault
Adrien Arseneault
Francine Babineau
Lucie Babineau
Léa Bakissi
Samuel Bakissi
Aurore Basque
Emilie Bellefleur
Paula Belliveau
Gisèle Bernard
Jean-Denis Bernard
Pier Bouchard
Claudine Boudreau
Gildard Boudreau
Charles Boudreau
Georgette Bourgeois
Jacinthe Breau
Serge Breau
Stephen Brideau
Liette Brideau
Ronald Brun
Marie Brunelle
Mathieu Caissie
Denise Caron-Bélanger
France Caissie
Marc A. Castonguay
Léo Paul Charest (observateur)
Émile Chevarie
Euclide Chiasson
Stéphane Chiasson
Lizon Chiasson-Foulem
Peter Clark
Gérald Clavette
Ghislain Clermont
Simone Clermont
Hector J. Cormier
Lionel Cormier
Michel Côté
Héliodore Côté
Michel Cyr
Madeleine Cyr
Georges Cyr
Patrick Cyr
Claude Daigle
Jacques Degrâce
Adrienne Deveau
Frédérik Dion
Lorraine Diotte
Édmond Diotte
Melvin Doiron
Francine Doiron
Roger Doiron
Eric-Mathieu Doucet
Françoise DuFault
Robert Dugas
Murielle Duguay
Henri-Eugène Duguay
Françoise Durepos
Roland Durette
Denis Duval
Robert Frenette
Théo Gagnon
Corinne Gallant
Auguste Gallant
Jean Gaudet
Jeanne d'Arc Gaudet
Charles Gervais
Jean-Louis Gervais
Odette Jean-Charles Gibbs
Astrid Gibbs
Dorita Gibbs Hushwort
Rose-Marie Gigou
Anna Girouard
Roland Godin
Stéphane Godin

Jeannot Guignard
L.-M. Haché
Roger Hynes
Della Colette Lacenaire
Sylvain Lagacé
Brun LaLonde
Mathias Landry
Larry Landry
Richard Lang
Jeanne Lanteigne
Jean Lanteigne
Eric Larocque
Daniel LeBlanc
Gino LeBlanc
Jean LeBlanc
Mathieu Leblanc
Lucie Lebouthillier
Sylvio LeBouthillier
Louise Lemieux
Gisèle Levasseur
Gaston Levasseur
Celenois Levesque
France Lévesque
Éric Lévesque
Lucie Losier
Gilbert Losier
Mabel Lumbsden-Lévesque
Georges Malenfant
Alain Martel
Roger Martin
Germaine Martin
Jeanine Martin
Bernice Martin-Cyr
Terrence McGraw
Valérie McGraw
Sylvain Melanson
Paquerette Michaud
Fulgence Misago
Marie-Paule Morency
Laurier Morency
Cécile Nadeau
Jean-Marie Nadeau
Oda Nsabimana.
Alain Otis
Lise Ouellette
Jacques Ouellette
Carmen Paulin
Pascale Paulin
Marie-Claire Paulin
Jean Pedneault
Jean-François Pelletier
Johanne Perron
Dorice Pinet
Alain Pitre
Richard Plourde
Stéphane Plourde
Audrey Poitras
Nicole Richard
Jean Richard
Martin Rioux
Odette Robichaud
Denis Rodrigue
Conrad Roussel
Lorio Roy
Bruno Roy
Mario Savoie
René Savoie
Marie-Pierre Simard
Cyrille Sippley
Alain Sirois
Gérard Snow
Jean St-Pierre
Paul-Émile Thériault
Daniel Thériault
Gilles Thibault
Clément Tremblay
Phyllis Turbide
Eva Turcotte
Charline Vautour
Sylvain Vezina
Eugueni Vichnevetski
Stephen Young

Annexe 2

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DU FORUM DE CONCERTATION DES ORGANISMES ACADIENS

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

Association des enseignants et enseignantes francophones du Nouveau-Brunswick

Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Association des radios communautaires acadiennes du Nouveau-Brunswick

Association des travailleurs en loisirs du Nouveau-Brunswick

Association des universités du troisième âge du Nouveau-Brunswick

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Comité du Gala de la Chanson de Caraquet / Festival Acadien inc.

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Conseil provincial des sociétés culturelles

Coopérative de Théâtre l'Escaouette

Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick

Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick

Fédération des étudiantes et étudiants du centre universitaire de Moncton

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DU FORUM DE CONCERTATION DES ORGANISMES ACADIENS (SUITE)

Fédération des femmes acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick

Fédération des guides du Nouveau-Brunswick

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Fédération des Scouts de l'Atlantique

Institut Féminin Francophone du Nouveau-Brunswick

Mouvement acadien des communautés en santé du Nouveau-Brunswick

Mouvement coopératif acadien

Société Acadienne d'Analyse Politique Ltée

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

Société des enseignants et des enseignantes retraités francophones

Société des Jeux de l'Acadie inc.

Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick

Théâtre Populaire d'Acadie

Université de Moncton

Les centres scolaires et communautaires

Annexe 3

MEMOIRES PRESENTES PAR LES ORGANISMES DU MILIEU ASSOCIATIF

Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick

Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Conseil de l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick

Fondation du Collège de Bathurst

Fédération des Jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Ralliement des travailleurs sociaux acadiens

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick-SAANB (provincial)

Société des enseignantes et enseignants retraités francophones du Nouveau-Brunswick

Société Louis-Napoléon-Dugal - SAANB-Section Nord-Ouest

Annexe 4

MEMOIRES DES PARTICULIERS

Pier Bouchard et Sylvain Vézina

Joel Belliveau, Georges Cyr et André Leclerc

Mathieu G. Caissie

Cécile Chevrier

Jacques Degrâce

Melvin Doiron

Robert Frenettte

Nicole Gallant

Groupe de citoyens de Dieppe : Martin Aubin, Léa Bakissi, Samuel Bakissi, NaGuy Helmy, Gilles Thibault, Stephen Young

Michel Lacaux

Daniel LeBlanc

Gino Leblanc

Jean-Marie Nadeau

Lise Ouellette

Carmen Paulin

Bernard Richard

Cyrille Sippley

Martin Rioux

Joseph Yvon Thériault

Charline Vautour

Lettres ou commentaires des particuliers

Gildard Boudreau

Jeanne d'Arc Gaudet

Charles Gervais

Arthur-Williams Landry

Carmen Paulin

Jean Pedneault

Arsène Richard

Mgr François Thibodeau

ANNEXE 5

Logo de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

Le logo de la Commission s'inspire du logo de la Convention 2004 de la société acadienne du Nouveau-Brunswick. Les couleurs et les formes sont donc les traits communs qui unissent ces deux identités visuelles distinctes. L'héritage acadien, omniprésent dans les deux logos, est représenté par le bleu et le rouge, le blanc étant présent dans la contre forme du symbole. Comme symbole de l'identité acadienne, une voile, au sein d'une étoile, a été utilisée.

La voile
La voile de ce logo est identique à celle du logo de la Convention 2004. Ce symbole fait référence au vent, à l'énergie, à la force des idées, autant d'éléments qui rythment la vie du peuple acadien depuis quatre cents ans.

Le cercle
Les voiles inversées forment un cercle. Dirigé par son centre, le cercle donne l'impression d'individus en groupe et en discussion, ce qui représente bien l'esprit qui anime les travaux de la Commission.

La personne
La voile inversée du logo forme aussi une présence humaine (couleur bleue) qui s'élance vers l'avant et vers le haut. Dynamique, ce personnage représente l'expression de l'individu et sa présence dans la société (couleur rouge). Ensemble, ils progressent vers l'avenir.

La typographie
La typographie choisie se nomme BODCNI. Bien que ce caractère soit reconnu comme étant un des premiers caractères typographiques modernes, son créateur, Giambattista Bodoni (1740-1813), vécut dans une période déterminante pour le peuple acadien. Il est fort probable que l'on puisse retrouver ce caractère typographique dans les premiers écrits acadiens publiés.

BIBLIOGRAPHIE

Gouvernance et société civile

Canet Raphaël. 16 mars 2004. *Qu'est-ce que la gouvernance ?* Conférences de la Chaire MCD.
http://www.chaire-mcd.ca/publication_archives?type=Les%20conférences
http://www.chaire-mcd.ca/chaire - sous publications - voir *Les conférences*

Chevrier, Marc, *La société civile, l'État subsidiaire et la responsabilité civique au Québec,* Conférence prononcée au colloque du Ralliement québécois, Hôtel Québec, Sainte-Foy, Québec, 30 octobre 1999
http://agora.qc.ca/textes/chevrier26.html

Hermet, Guy, Ali Kazancigil et Jean-François Prud'homme, *La gouvernance, Un concept et ses applications,* Centre d'études et de recherches internationales, Éditions Karthala, 2005, 228 p.

Juillet, Luc, *Gouvernance et société civile*, Revue Politique et sociétés, Vol, 20, no2-3, 2001

Lajoie, Andrée, *Gouvernance et société civile,* (paru dans «Gouvernance et société civile», dans D. M. Hayne (dir. ed.), La Gouvernance au 21e siècle, Actes d'un colloque tenu en novembre 1999 sous les auspices de la Société royale du Canada, London, University of Toronto Press, 1999, p. 143-159)
http://www.dhdi.free.fr/recherches/gouvernance/index.htm- PDF et Word

http://www.dhdi.free.fr/recherches/gouvernance/articles/lajoiegouvernance.htm -Word

L'indice de la société civile : quatre dimensions de la société civile
Site : http://www.civicus.org/new/media/FCSI.pdf

Moreault, Francis, 18 novembre 2004, *Penser la démocratie dans un contexte mondialisé : la gouvernance à l'épreuve du politique,* Conférences de la Chaire *MCD*
http://www.chaire-mcd.ca/publication_archives?type=Les%20conférences

Sur les modes de scrutin et les systèmes électoraux

Commission de Venise- Commission européenne pour la démocratie par le droit
www.venice.coe.int/docs/2003/CDL-EL(2003)006-f.asp?PrintVersion=True

ACE Projet
http://www.aceproject.org/
http://www.aceproject.org/main/francais/ - Documents explicatifs

Reynolds et Ben Reilly, en collaboration avec Kader Asmal, Sarah Birch, *La*

Conception des Systèmes Électoraux, Un manuel d'International IDEA
La Conception des Systèmes Électoraux Un manuel de International IDEA
Format: PDF/Adobe Acrobat
www.idea.int/publications/esd/upload/1_VUE_DENSEMBLE.pdf -
Similar pages

MDN - Modes de scrutin -Description des systèmes électoraux :
www.democratie-nouvelle.qc.ca/divers/l_modesdescrutin_complet.htm

Sur les Modèles d'Assemblée

Thibault, Jean-François, Valérie Quintal, Jean-François***,*** *Étude-synthèse de quelques modèles choisis d'assemblée délibérante,* Étude commandée par la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, Université de Moncton, 16 p., mars 2006

Site de l'Assemblée communautaire fransaskoise - Saskatchewan
Voir sous ACF – statuts http://www.fransaskois.sk.ca/

Sur les langues officielles

Site du Commissariat des langues officielles
http://www.ocol-clo.gc.ca/

Cardianal, Linda, Marie-Ève Hudon, *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire,* novembre 2001
http://www.ocolclo.gc.ca/archives/sst_es/2001/gov_gouv/gov_gouv_2001_f.htm

Sur l'Acadie contemporaine

Comité de rédaction, *Égalité – Revue acadienne d'analyse politique, Actes de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick,* La Société acadienne d'analyse politique Ltée, printemps 2005, 263 p.

Cyr, Hubert, Denis Duval et André Leclerc, *L'Acadie à l'heure des choix. L'avenir politique et économique de l'Acadie du NB*, Moncton, Éd. d'Acadie, 1996.

Allain, Greg et Isabelle McKee-Alain. « La société acadienne en l'an 2000 : identité, pluralité et réseaux », dans *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, sous la direction d'André Magord, avec la collaboration de Maurice Basque et Amélie Giroux, Moncton, Centre d'études acadiennes/Institut d'Études Acadiennes et Québécoises de l'Université de Poitiers, 2003, p. 535-566.

Alain, Greg, Isabelle McKee Allain, J-Yvon Thériault, *La société acadienne : lectures et conjonctures*, dans Jean Daigle (dir) *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'Études acadiennes, 1993, p.341-385 (45p.)

Arseneault, Samuel Patrice. « Aires géographiques en Acadie », dans *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux, sous la direction de Joseph Yvon Thériault*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 41-54.
Fin Pierrette Fortin

Johnson, Marc L. et Isabelle McKee-Allain. « La société et l'identité de l'Acadie contemporaine », dans *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, sous la direction de Joseph Yvon Thériault, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 209-235.

Paratte, Henri-Dominique. « Entre tradition et modernité. Nationalisme et ouverture. Jura-Acadie. Réflexions », *Francophonies d'Amérique*, n° 7 (1997), p. 39-52.

Thériault, Joseph Yvon, « Entre la nation et l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et Sociétés*, 1994 ◊ http://www.uqac.uquebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/contemporains/theriault_joseph_yvon/entre_nation_et_ethnie/entre_nation.html

Thériault, Joseph Yvon. « Est-ce progressiste, aujourd'hui, d'être traditionaliste? », dans *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, sous la direction d'André Magord, avec la collaboration de Maurice Basque et Amélie Giroux, Moncton, Centre d'études acadiennes/Institut d'Études Acadiennes et Québécoises de l'Université de Poitiers, 2003, p. 679-694.

Thériault, Joseph-Yvon, « L'Acadie politique et la politique en Acadie » dans J.Y.Thériault, *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995, p.29-50 (22p.)

Thériault, Joseph-Yvon, « L'Acadie politique et la politique en Acadie » dans J.Y.Thériault, *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Commission consultative
sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick

Coprésidents :
Annette Landry-Roy
Jean-Luc Bélanger

Commissaires :
Louis-Philippe Albert
Pierrette Fortin
André Gibbs
Diane Hachey
Marco Morency
Nancy Rousselle

Patrimoine canadien Canadian Heritage